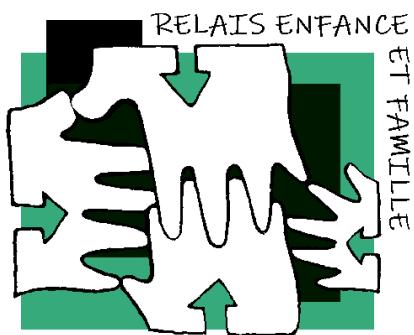




RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

RELAIS ENFANCE ET FAMILLE







RAPPORT ACTIVITÉ

RELAIS ENFANCE ET FAMILLE 2022

Table des matières :

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION.....	PAGE 05
Rapport d'activité ESPACE RENCONTRE.....	PAGE 09
Rapport d'activité MEDIATION FAMILIALE.....	PAGE 23
Rapport d'activité AVIF.....	PAGE 39
Rapport d'activité FAMILLE ET PRISON.....	PAGE 59
Rapport d'activité HÉBERGEMENT.....	PAGE 71
Rapport d'activité VIE ASSOCIATIVE.....	PAGE 77

Avis aux lecteurs : le rapport d'activité constitue le rendu donc de nos activités sur une année. Il est le fruit d'un travail engagé par l'ensemble des professionnels. Il répond également aux exigences de transparence et de recherche d'efficience de l'utilisation de l'argent public. Afin d'en simplifier la lecture, la table des matières vous guidera directement vers vos centres d'intérêt pour nos activités. Tous nos rapports par action sont téléchargeables sur notre site :

www.Relaisenfancetfamille.fr

Bonne lecture ...





1. INTRODUCTION : Madame la Présidente, Isabelle Maillet

Bien que l'année 2022 soit une année transitoire avec la fin de la période COVID et l'arrivée au 18 avril 2022 d'un Directeur, l'association a maintenu ses activités.

Ce rapport d'activité témoigne de la qualité du travail réalisé par chacun, salariés et administrateurs, des compétences exercées par une pluridisciplinarité, des savoir- faire mis en œuvre afin de répondre aux attentes des familles et de nos partenaires conformément aux objectifs de l'association inscrits dans ses statuts.

2. PRESENTATION REF

a. Coordonnées de l'association :

RELAIS ENFANCE ET FAMILLE
2 RUE DU PRE DOULET, 18 000 BOURGES

Téléphone : 02 48 70 02 72

Mail : accueil@relaisenfanceetfamille.fr

Site internet : www.relaisenfancefamille.fr

b. Le statut juridique de l'association

ASSOCIATION Loi 1901, le « RELAIS ENFANCE ET FAMILLE » est créé le 1er mars 1993.

Objet :

« Pour que « l'intérêt de l'enfant soit préservé » et pour l'accompagnement des droits de chacun, le RELAIS ENFANCE ET FAMILLE s'est donné pour objectif :

- De favoriser, maintenir les liens entre l'enfant et sa famille et de développer toutes actions permettant l'apaisement du conflit intrafamilial.
- D'apporter un soutien psychologique aux victimes de violence
- De contribuer à l'information, la promotion auprès du public et des partenaires des bénéfices des interventions de la médiation familiale ainsi que des dispositifs de lutte et de réduction des violences physiques et psychologiques intra et extra familiale. »

c. Les agréments

ESPACE RENCONTRE agréé par la préfecture du Cher le 30 aout 2013



d. Les actions :

ESPACE RENCONTRE :

« L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers »^j

MEDIATION FAMILIALE :

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution »ⁱⁱ.

AVIF SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES :

Action de soutien psychologique aux enfants / adolescents et adultes victimes de violences intra ou extra familiales.

FAMILLE ET PRISON :

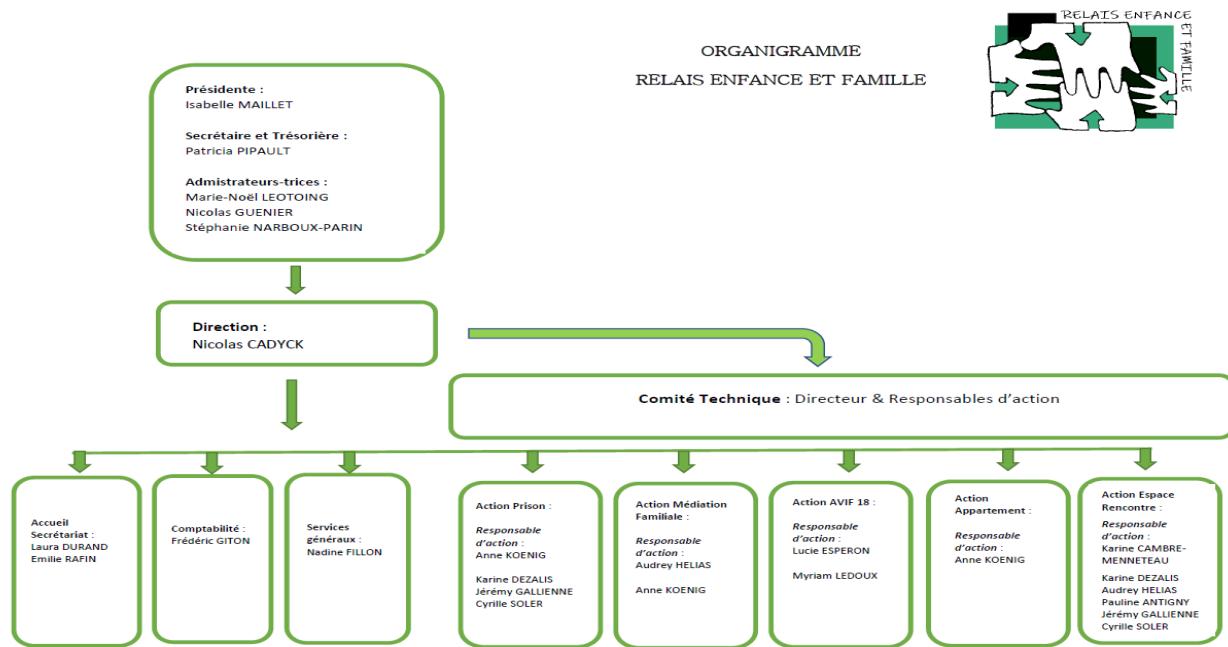
Action qui a pour but d'aider à la relation Parent/Enfant, ici dans le cadre particulier de l'incarcération de l'un ou des deux parents. Notre action de soutien à la parentalité et d'accompagnement des liens familiaux s'exerce à la maison d'arrêt de Bourges, au quartier hommes et au quartier femmes.

HEBERGEMENT :

Action pour permet une solution d'hébergement aux parents n'ayant pas de logement adapté, ou résidant loin de Bourges afin leur permettre d'exercer leur droit de visite et d'hébergement auprès de leurs enfants.



e. L'organigramme associatif



f. Les jours et horaires d'ouverture

L'accueil au public et partenaires se fait toute l'année du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00





RAPPORT ACTIVITE

ESPACE RENCONTRE

2022



3. ACTIVITES ESPACE RENCONTRE 2022

a. Introduction

Créé en juillet 1994, le service Point Rencontre du Relais Enfance et Famille a obtenu un agrément auprès de la Préfecture du Cher le 30.08.2013. Il s'appelle désormais ESPACE RENCONTRE. Depuis le décret du 15 octobre 2012, cet agrément est désormais indispensable aux Espaces Rencontres pour être désignés par l'autorité judiciaire dans la mise en place des droits de visite.

Depuis janvier 2022, les Espaces Rencontre sont régis par un nouveau référentiel National qui se substitue au précédent référentiel en vigueur depuis 2015.

Il s'inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : article 9-3 : « les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

b. Rappel définition de la mission

L'Espace Rencontre se situe dans une dynamique de soutien à la parentalité et s'adresse donc à toute situation de rupture familiale où l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel, pour permettre à l'enfant de construire et de préserver des relations personnelles avec le parent avec lequel il ne vit pas, avec ses frères et sœurs ou ses grands-parents, dans le respect de ses droits et ses besoins fondamentaux.

L'Espace Rencontre offre un lieu neutre d'accueil et d'accompagnement, un espace privilégié et approprié pour les rencontres enfant-parent qui ne peuvent s'exercer ailleurs, afin que les situations de blocage puissent se parler et se dénouer.

L'Espace Rencontre sécurise et soutient l'enfant lors de ses contacts avec un père ou une mère qu'il connaît mal, qu'il craint ou qu'il dit n'avoir pas envie de rencontrer.

Il autorise et encourage la séparation, parfois douloureuse, d'avec le parent en charge de l'enfant et qui ne comprend pas toujours l'intérêt de cette rencontre avec l'autre parent.

Il valorise, soutien, et dans certains cas encadre, voire surveille le parent visiteur, car il permet aussi qu'un enfant puisse maintenir un contact avec son parent, dans le cadre du lieu d'accueil, dans une situation jugée critique.

Par sa vocation transitoire, l'intervention de l'Espace Rencontre permet, dans une proportion significative, que les rencontres organisées pendant une durée limitée dans ce cadre « artificiel » se déroulent ensuite sans son intermédiaire, de manière autonome, et que s'exerce la responsabilité conjointe des parents dans la prise en charge et l'éducation de l'enfant.

Soutenir et accompagner le maintien des liens familiaux, cette problématique est au cœur des objectifs et des actions du Relais Enfance et Famille.



c. Organigramme du service

- **LES INTERVENANTS PROFESSIONNELS DE FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE :**

SALARIÉS	DIPLÔMES	FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	EMPLOIS OCCUPÉS	TEMPS HEBDO	TEMPS ETP
MENNETEAU KARINE	DESS PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	Thérapie familiale Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Référente de l'action / Intervenante	28H30	0.81
ANTIGNY PAULINE	MASTER 2 PSYCHO-PATHOLOGIE CLINIQUE	Formations spécifiques « intervenir en Espace de Rencontre » et « violences intra familiales » prévues	Intervenante	15H	0.43
HELIAS AUDREY	DE MÉDIATEUR FAMILIAL	Formation spécifique « intervenir en Espace de Rencontre » Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Intervenante	12H	0.34
DEZALIS KARINE	D'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE	Formation spécifique « intervenir en Espace de Rencontre » Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Intervenante	31H	0.89
SOLER CYRILLE	D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	Formation spécifique « intervenir en Espace de Rencontre » Formation spécifique « violences intra familiales » prévue	Intervenant	31H	0.89
GALLIENNE JEREMY	NIVEAU ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	Formations spécifiques « intervenir en Espace de Rencontre » et « violences intra familiales » prévues	Intervenant	31H	0.89
TEMPS INTERVENANTS SALARIÉS POUR L'ANNÉE 2022 : 4,35				148H30	4,24 ETP

- **AUTRES PERSONNELS :**

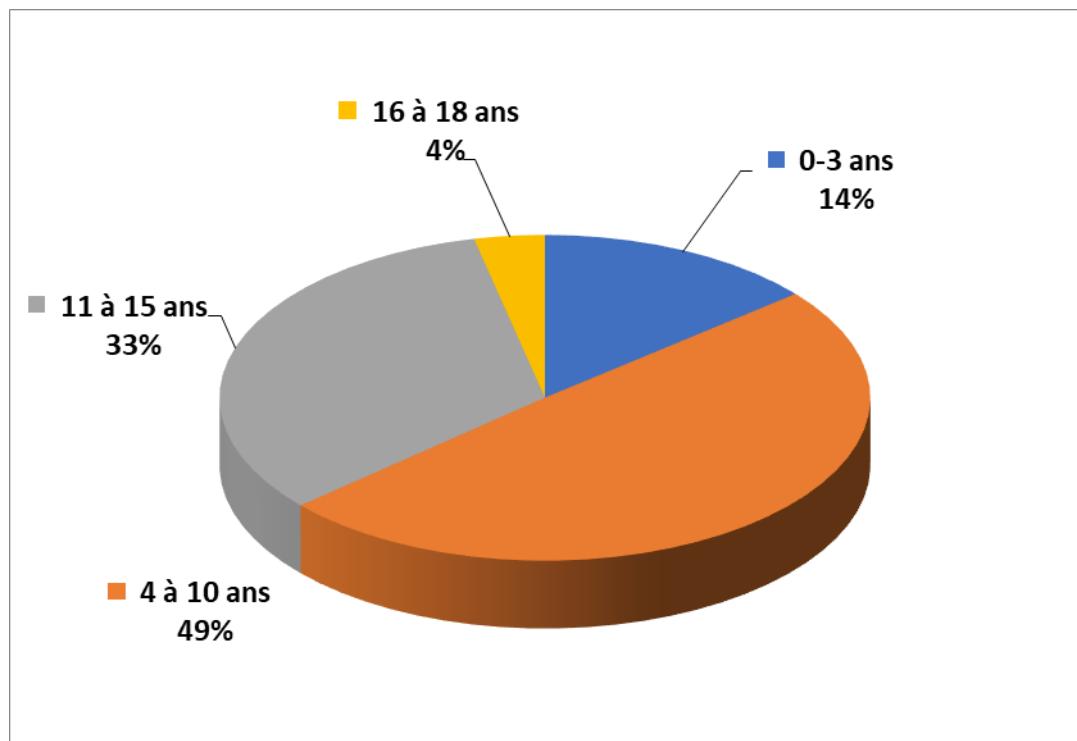
Un directeur (0.20), Secrétaires (0.92), comptable (0.28), Maitresse de maison (0.34).

d. Les bénéficiaires de l'action

i. Typologie

Les enfants concernés :

200 enfants ont pu rencontrer leur parent dans le cadre de l'Espace Rencontre en 2022



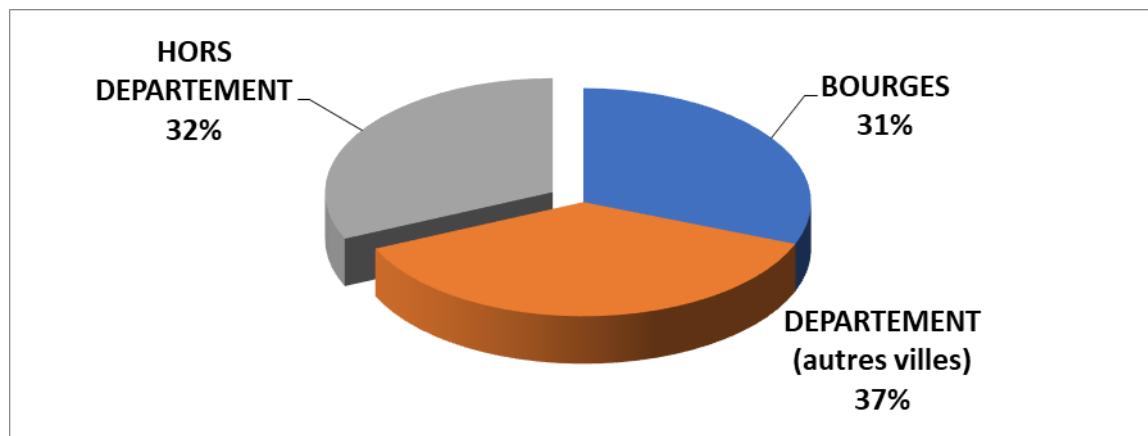
Les bénéficiaires des droits de visite :

- **Pères : 70 %**
- **Mères : 28%**
- **Grands parents : 1 %**
- **Autre (gare alternée) : 1 %**

81,50 % de l'autorité parentale est exercée conjointement. Cependant, parfois le conflit entre les parents, l'impossibilité de communiquer à l'occasion ou en dehors des droits de visite, la rétention du carnet de santé (etc.) constituent un frein à l'exercice partagé de cette autorité.

Une autre de nos missions est donc de veiller à la circulation des informations et la mise en pratique des décisions conjointes concernant l'enfant afin de maintenir, d'instaurer ou de restaurer comme il se doit, l'exercice d'une co-responsabilité et donc d'une co-parentalité.

Tableau de la résidence des parents visiteurs



Nous pouvons constater cette année une augmentation du nombre de parents visiteurs qui habitent hors du département du cher, 37% (pour 32% en 2021) et parfois dans des départements très éloignés, trop parfois pour exercer un droit de visite et d'hébergement à leur domicile sur un weekend.

Ils peuvent alors bénéficier des deux appartements du Relais Enfance et Famille lorsqu'ils ont un droit d'hébergement.

L'Espace Rencontre de Bourges peut être choisi ou ordonné, comme étant à mi-chemin entre le domicile des parents dans certaines situations ou sur le lieu de résidence du parent visiteur de manière exceptionnelle.

ii. Les principales problématiques

Plusieurs problématiques peuvent être rencontrées pour une seule mesure.

Dans une grande proportion, les parents orientés vers l'Espace Rencontre sont dans un **CONFLIT GRAVE** qui entrave toute possibilité de communication et par conséquence l'exercice du droit de visite.

Les situations les plus bloquées sont les situations dans lesquelles l'enfant reprend à son compte le contentieux parental et s'oppose, pour certains massivement, parfois violemment à rencontrer l'autre parent. On peut alors parler de **conflit de loyauté voire de conflit de loyauté clivé, parfois même dans une forme grave, dans le cas de violences intra-familiales, on parle aussi de conflit de sécurité (réelle peur pour le parent victime)** : 15% cette année pour 11% en 2021. Il y a donc une augmentation.

Plongé dans un conflit intra psychique né de l'impossibilité de choisir entre ses deux parents, l'enfant connaît inéluctablement l'angoisse et la culpabilité, générant dans bien des cas un traumatisme aux répercussions ultérieures certaines.

Il est dans ce cas primordial d'aider l'enfant à se situer dans ces liens, à faire coïncider fiabilité et authenticité dans ces propos et ainsi permettre aux émotions de correspondre à la réalité de son vécu.



Rester neutre dans notre accompagnement ne laisse nullement sous-entendre qu'il y a lieu de taire les dysfonctionnements observés.

L'Espace Rencontre intervient aussi dans d'autres problématiques avérées ou constatées qui peuvent dans certains cas se cumuler :

- **Conflit parental (uniquement) : 61% (pour 60% en 2021)**
- **Reprise de contact avec l'enfant que le parent connaît peu ou pas, après une longue interruption des liens : 44% (36% en 2021) en augmentation également cette année.**
- **Violences conjugales : 19% (pour 17% en 2021) ou violences sur enfants : 7% (pour 10% en 2021)**
- **Fragilité parentale : 33% (pour 30% en 2021)**
- **Errance ou grande précarité du parent visiteur : 1% (pour 3% en 2021)**
- **Addictions du parent visiteur (alcoolisme, toxicomanie) : 14 % (pour 18% en 2021)**
- **Pathologie psychiatrique du parent visiteur : 15% (pour 18% en 2021)**
- **Danger à domicile : 15% (pour 10% en 2021)**
- **Problématiques d'abus sexuels : 2 % (pour 6% en 2021)**
 - il s'agit soit de suspicions en cours d'instruction
 - soit de faits avérés mais pour d'autres enfants que ceux concernés par les visites.

Dans ces deux cas, nous n'acceptons pas de mesures conventionnelles pour l'organisation des visites, nous exigeons toujours le cadre d'une décision de Justice

Certains conflits, de par leur nature (violences domestiques, suspicions d'inceste, troubles psychiatriques), défient la construction d'une co-parentalité. **L'accueil des visites suppose parfois de devoir trouver un équilibre entre le maintien du lien parent-enfant et le devoir de protection physique et psychique de l'enfant.**

La complexité de ces situations exige une prise en charges plus spécifique et plus longue, ce qui ne correspond pas au caractère transitoire des Espaces Rencontres mais palie à l'absence de lieux adaptés dans la région.



e. Organisation et fonctionnement

i. Parcours des personnes

1. L'accueil

Le secrétariat est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Il accueille toutes les demandes et les appels concernant le service

Des « points familles » sont réalisés régulièrement entre la référente du service et la secrétaire afin de gérer les nouvelles situations, le file active et la liste d'attente.

2. L'accompagnement

Afin de mettre en place les droits de visite, des entretiens préalables sont réalisés systématiquement avec chaque parent et enfants, séparément.

Des calendriers et des « contrats » pour l'organisation des droits de visite, sont signés par les deux parents afin de garantir leur implication.

Les droits de visite :

L'accueil des droits de visite se fait :

- Les 1er, 2ème, 3ème et 4ème samedi de 9h45 à 18h
- Tous les mercredis de 10 h à 18
- Les 2ème et 4ème vendredis et dimanches de 17h à 18h.

Les droits de visite des familles sont encadrés par deux ou trois professionnels de permanence.

L'Espace de Rencontre fonctionne toute l'année sans interruption pendant les périodes de vacances. Nous garantissons au moins deux weekends par mois et des créneaux d'ouvertures indispensables aux échanges correspondant à la moitié et au quart des vacances d'été

Les entretiens :

Les entretiens avec les parents se font sur rendez-vous en semaine ou exceptionnellement le samedi pour les personnes résidant hors département.

De nombreux entretiens téléphoniques se réalisent aussi en semaine, à l'initiative des référents ou des parents. C'est une partie importante du travail auprès des familles faite d'informations, de réassurance, de soutien, de point sur l'évolution de la situation, parfois de recadrage par rapport au contrat passé. Cette possibilité d'entretien téléphonique est indispensable du fait de l'éloignement géographique de certains parents, ou de leurs obligations professionnelles.



3. La sortie

Au terme d'une mesure de justice, ou d'une mesure conventionnelle, des entretiens bilan dit « de clôture » sont réalisés avec les parents séparément ou ensemble quand la situation le permet.

Une attestation de fin de mesure est alors rédigée. Elle n'est pas systématique dans le cadre d'une mesure conventionnelle car elle nécessite l'accord des deux parents

ii. Ressources humaines

1. Réunions équipe

En moyenne, 3 réunions de 3h par mois sont organisées avec l'ensemble des intervenants qui permettent la coordination du service, l'organisation et la préparation des droits de visite ainsi que le suivi des familles.

Des « points familles » sont réalisés entre la responsable du service et la secrétaire, en moyenne deux fois par mois, afin de gérer l'arrivée des nouvelles situations et la liste d'attente.

2. Analyse des pratiques

Les intervenants du service Espace Rencontre bénéficient sur l'année de 6 séances d'analyse des pratiques avec un intervenant extérieur.

Ce cadre de travail collectif basé sur les expériences professionnelles permet aux intervenants d'exprimer leurs différents points de vue, d'écouter et accueillir les impacts émotionnels permettant ainsi de prendre du recul par rapport aux situations rencontrées, de les analyser et d'envisager d'autre façon de les comprendre et de les aborder.

Ce travail commun permet de développer des stratégies collectives et de s'adapter au mieux aux problématiques rencontrées.

3. Formation

La formation sur les violences intra familiales à l'ensemble de l'équipe ainsi que les formations obligatoires sur « l'intervention au sein d'un Espace Rencontre » sont repoussées sur l'année 2023.



f. Evaluation de l'activité quantitatives 2022

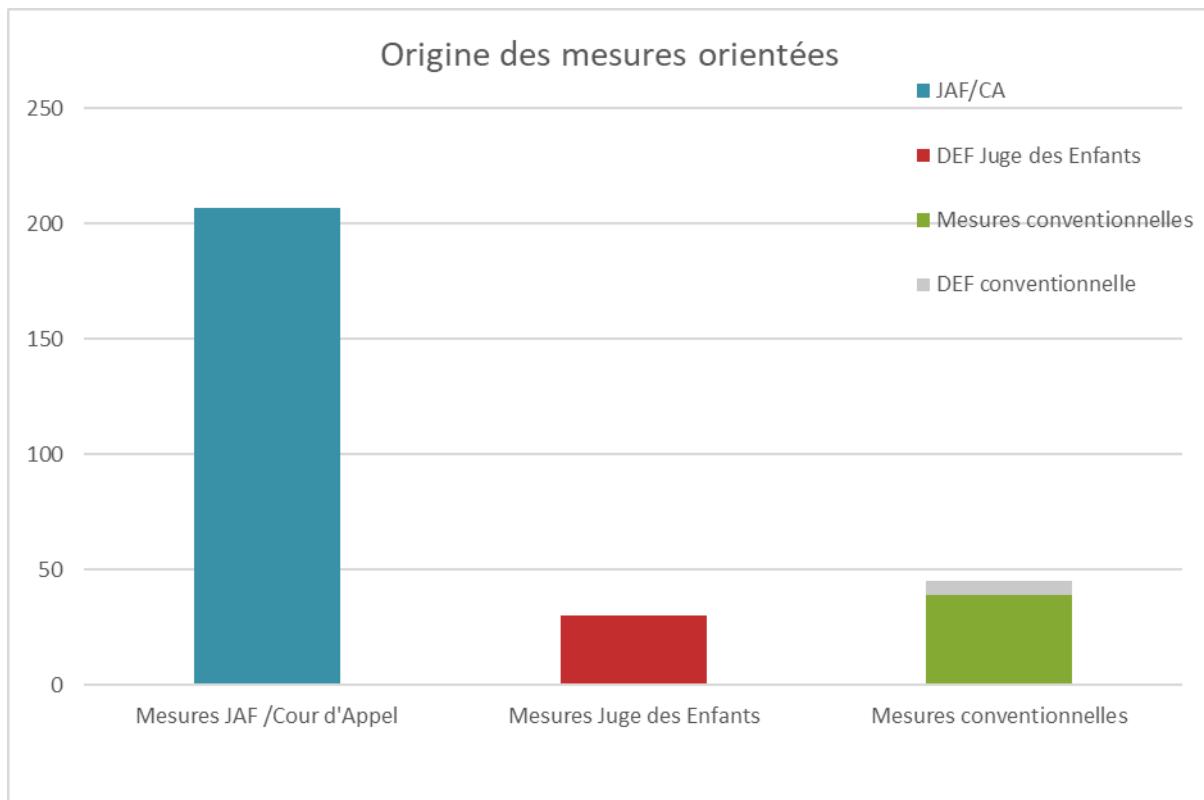
i. Quantitatif

1. Origine des orientations

L'origine des mesures peut être :

- *Judiciaire* : elles sont majoritaires et orientées par les Juges
- *Conventionnelle* : à la demande des deux parents dans l'attente d'une décision de justice soit à l'issue d'une séparation, soit à l'issue d'une décision de justice terminée.

Origine et nombres de mesures 2022



2. Nombre de MESURES

173 nouvelles mesures arrivées dans l'année 2022 pour 192 en 2021 :

- 143 mesures judiciaires (82,7 %)
- 30 mesures conventionnelles (17,3%)

282 mesures ont été traitée dans l'année 2022 :

- 58 mesures sans suite
- 176 mesures ont été prises en charge par l'Espace de Rencontre :
 - 95 se sont terminées dans l'exercice 2022
 - 81 mesures toujours en exercice au 31.12.2022
- 46 en attente au 31 décembre 2022 (10 en préparation, 29 à attribuer, et 7 en attente de contact d'un ou des deux parents)

Pour une même famille, il peut y avoir plusieurs mesures

Toutes les mesures n'ont pas la même durée :



Mesures de la Direction Enfance Famille :

- . 30 Mesures judiciaires (juge des enfants)
- . 6 Mesures conventionnelles

36 mesures ont été orientées par la direction Enfance Famille vers l'Espace qui ont concernés :

- 36 parents visiteurs (22 mères, 13 pères, 1 beau-père)
- 41 enfants.

Sur ces 36 mesures, 30 sont mesures judiciaires (juge des enfants) et 6 sont des mesures conventionnelles.

7 d'entre elles ont été arrêtées pour de nouvelles modalités en dehors de l'Espace Rencontre.

Nous observons la continuité d'une baisse engagée depuis plusieurs années du nombre de mesures orientés par la direction Enfance Famille du conseil départemental.

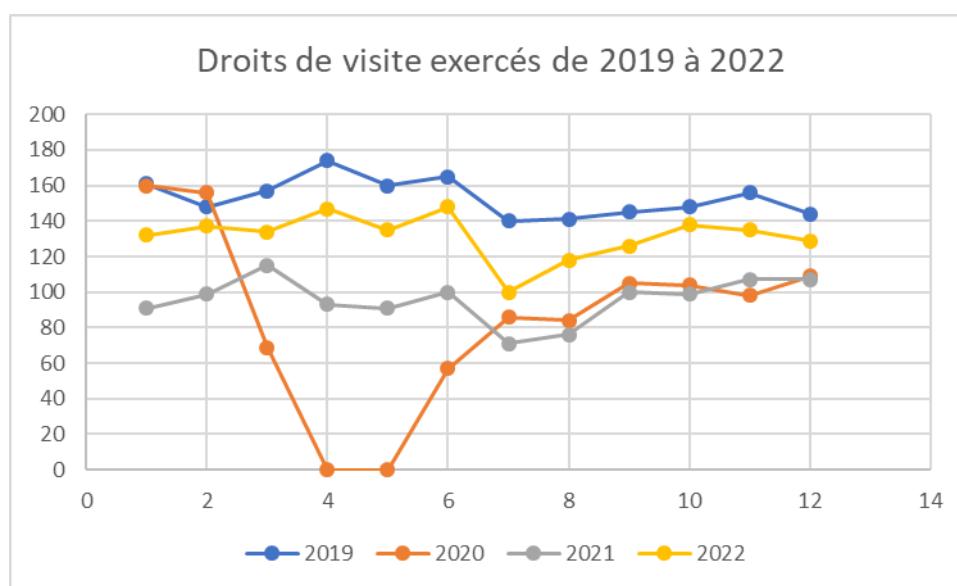
3. Nombre de droits de visite

- 1579 droits de visites ont été programmés pour 1512 en 2021 (+4.4%).
- 1186 droits de visite ont été exercés pour 1149 en 2021 (+3.2%)

Une légère augmentation des annulations de visites par rapport à l'année 2021

Ces annulations sont multifactorielles : cas Covid avec une recrudescence sur la fin de l'année 2022, non présentations d'enfant, démobilisation du parent visiteur, problème de transport ou financier, ce que l'on pourrait mettre en corrélation avec un nombre important de parents visiteurs qui résident loin.

Même si cette augmentation n'est pas significative il n'en reste pas moins que le nombre d'annulation reste non négligeable depuis l'an passé



Nous constatons une légère remonté des droits de visites exercés

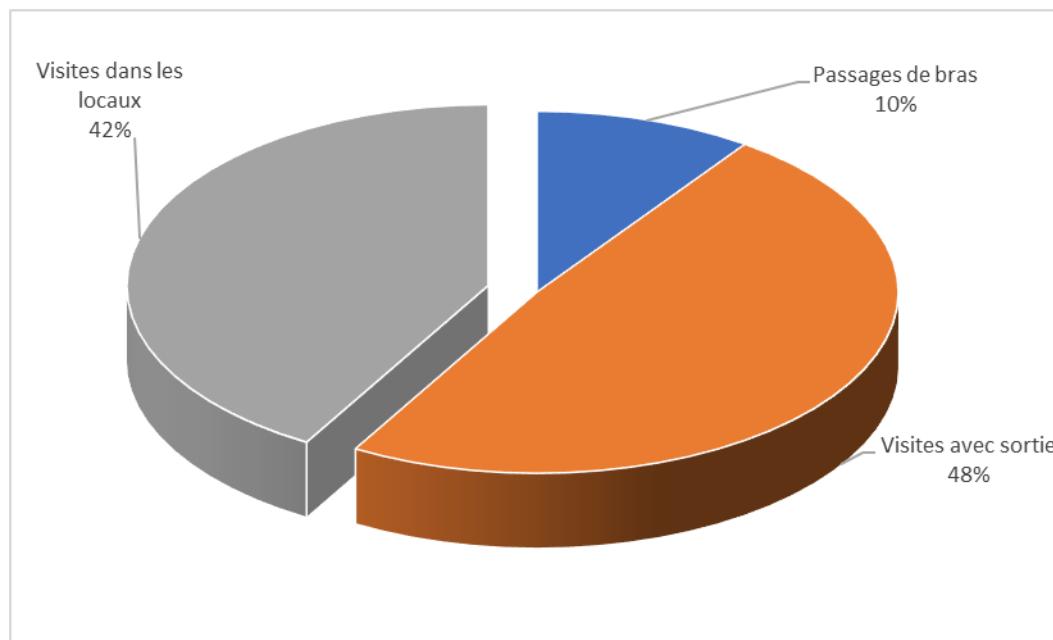


Concernant la direction Enfance Famille :

- 449 droits de visite ont été programmés :
 - 352 exercés
 - 97 non exercés

De même que pour les mesures, nous constatons également une baisse du nombre des droits de visite orientés par la direction Enfance Famille du conseil départemental.

4. Nature des droits de visite exercés



5. Nombre de jours d'ouverture sur l'année 2023 : 145

- 50 mercredis
- 23 vendredis
- 46 samedis
- 23 dimanches
- 3 jours autres pour des échanges vacances et weekends prolongés/fériés.

6. Résultats

Notre activité présente une légère hausse malgré :

- La baisse des mesures et des droits de visite pour le compte du conseil départemental
- Un nombre important d'annulation des droits de visite
- Un nombre important de mesure sans suite

La majorité des orientations reste sans surprise à l'initiative de la justice.

Nous notons également une baisse des mesures conventionnelles



ii. Evaluation de l'activité qualitative 2022

1. Les principaux points à retenir de l'activité

a. Freins

Les bureaux dévolus à l'usage des professionnels de l'Espace Rencontre ne sont pas adaptés. Répartis entre 2 et 3 dans de toutes petites surfaces, le travail administratif, des liens téléphoniques avec les familles, d'entretiens individualisés s'en trouvent mis à mal.

b. Atouts

L'Espace Rencontre est ouvert tous les mercredis, tous les samedis hormis le cinquième et 2 week-ends par mois ainsi que les jours fériés ou des jours en semaine si nécessaire et ce toute l'année sans interruption pendant les vacances scolaires.

Une équipe pluridisciplinaire qui travaille pour partie également sur l'action prison et peut permet ainsi une continuité des liens enfant/parent lorsqu'un parent de l'Espace Rencontre est incarcéré ou à l'inverse pour garantir le lien à la sortie d'une incarcération, ce qui a été le cas cette année.

L'organisation des droits de visites avec l'arrivée différée de chaque parent, de manière systématique permet d'accueillir les familles en garantissant un maximum de sécurité notamment dans la prise en charge d'ordonnances de protection ou de mesure d'interdiction d'approcher l'autre parent dans le cadre de procédure pénale.

2. Les perspectives 2021 pour 2022

L'arrivée d'un directeur au sein de notre association qui a mobilisé du temps d'ajustement organisationnel important, ainsi que les derniers effets du Covid et ses conséquences, n'ont pas permis de tenir notre objectif de la réduction de la liste d'attente cette année.

Malgré nos recherches, et visites nous n'avons toujours pas trouvé de locaux adaptés pour accueillir notre association. Les conditions de travail administratif et de l'accueil du public dans le cadre des entretiens n'est donc pas satisfaisant.

La formation des intervenants sur l'accueil des victimes de violences, en particulier les enfants, dans le cadre des violences conjugales a été reportée en 2023, notamment dans le cadre du plan de développement de compétence.

3. Les principaux points saillants de 2022

a. Faits qui caractérisent l'année passée

- ✓ L'application du nouveau référentiel à partir du mois de janvier 2022.
- ✓ La création d'un poste de direction effectif à partir du mois d'avril 2022.
- ✓ L'allègement progressif des consignes sanitaires dans les espaces ouverts au public.
- ✓ La réorganisation de l'Espace Rencontre, qui permis l'aménagement d'espaces plus adaptés pour l'accueil des familles
- ✓ L'achat de mobilier plus adapté pour l'arrangement des espaces dédiés aux droits de visite.



g. Le travail partenarial

i. Avec qui ?

- Les financeurs : La Caisse d'Allocations Familiales / justice / MSA
- La FFER / FENAMEF : les deux fédérations Espace Rencontre avec qui nous avons des contacts réguliers.
- Les Espaces Rencontre de la Région Centre Val de Loire que nous rencontrons deux fois par an.
- La Direction Enfance et Famille :
Une convention est établie entre l'association et le Conseil Départemental du Cher depuis fin 2004 pour la prise en charge des droits de visite d'enfants placés avec leur(s) parent(s). Elle a été reconduite en juillet 2021 pour 3 ans.

La Direction Enfance Famille du Cher sollicite l'Espace Rencontre pour certaines familles dans les cas suivants :

- Médiatisation des visites par la Direction Enfance et Famille rendue impossible ou contre indiquée du fait du positionnement négatif du ou des parents vis-à-vis de l'institution.
- Indisponibilité totale des parents en dehors des fins de semaine du fait de leur activité professionnelle et/ou de leur éloignement et/ou l'évolution de la situation nécessite un élargissement des modalités des droits de visites.
- Lorsqu'il existe un projet de retour de l'enfant chez un des parents pour mettre en place les droits de visite du parent qui n'en aura pas la résidence.

Pour ce faire, les deux services travaillent en étroite collaboration pour l'organisation des droits de visite et le suivi des familles :

- Des points de situation sont réalisés régulièrement avec les référents DEF
- Le Relais Enfance et Famille participe à toutes les synthèses de la DEF

Enfin, nous avons rencontré les 3 juges aux Affaires Familiales du tribunal de Bourges le 18 décembre 2022, comme tous les ans, afin d'ajuster nos pratiques respectives. Un Juge des enfants a été également rencontré le 31 janvier 2023.

ii. Les besoins prospectifs avec les partenaires

Développer une réflexion et des propositions sur les nouvelles attentes du conseil départemental dans le cadre des droits de visite pour la protection de l'enfance



h. Conclusion

L'année 2022 se termine avec une légère hausse de notre activité. L'assouplissement des consignes sanitaires dans les locaux a permis de proposer un peu plus de créneaux d'accueil de droits de visite. Nous avons pu également augmenter le temps de certains droits de visite sans sortie, lorsque la situation s'y prêtait.

Cette année encore, nous avons eu un nombre non négligeable d'annulation de droits de visite, en raison de contaminations Covid, mais aussi pour des problèmes de transport et financiers. A cela s'ajoute un grand nombre de mesures classées sans suite.

Ces points ont freiné la reprise de notre activité.

i. Perspective 2023

- Diminuer la liste d'attente à quatre mois
- Favoriser auprès du conseil départemental nos créneaux d'accueil du mercredi sous utilisé à ce jour
- Continuer la recherche de locaux plus adaptés
- Finaliser l'organisation d'une formation complémentaire et spécifique sur l'accueil des victimes de violences tout particulièrement des enfants dans le cadre des violences conjugales. Les formations obligatoires « intervenir à l'Espace Rencontre » sont également programmées sur l'année 2023 et en attente de financement pour deux professionnels.
- Etudier les besoins du conseil départemental, notamment pour la prise en charge des visites strictement médiatisées (hors d'un espace collectif).



RAPPORT ACTIVITE

MEDIATION FAMILIALE

2022



4. ACTIVITES MÉDIATION FAMILIALE 2022

a. Introduction

Depuis 1997, le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille, prend en charge les situations dont les liens familiaux sont fragilisés ou rompus. Tels que les divorces et les séparations, les conflits au sein d'une famille (entre parents-adolescent(e)s, parents-jeunes adultes, autour du maintien des liens entre grands-parents et leurs petits-enfants, ou encore au sein d'une fratrie).

Le service de l'association est conventionné par la Caisse d'Allocation Familiale du Cher et dans ce cadre, les médiatrices respectent le référentiel national de la médiation familiale concernant son fonctionnement. Elles sont également inscrites sur la liste des médiateurs de la Cour d'Appel de Bourges.

Au même titre que l'ensemble des actions de l'association, le service de médiation familiale, travaille dans le maintien des liens familiaux, afin d'apaiser les relations et favoriser une meilleure communication dans l'intérêt des familles et des enfants.

b. Rappel définition de la mission

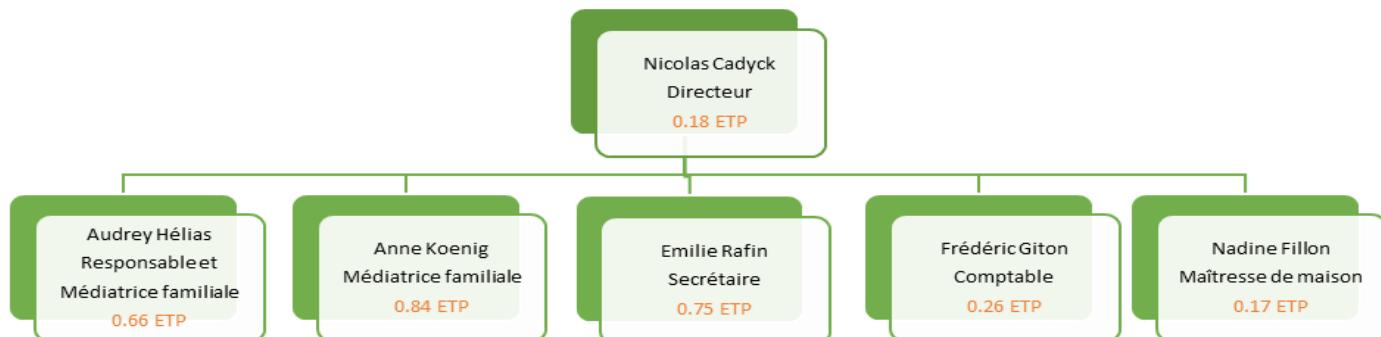
La médiation familiale est un temps d'écoute et de dialogue qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, en prenant en compte les besoins de chacun.

Le médiateur familial, est un tiers neutre, impartial, indépendant et qualifié qui va favoriser, à travers des entretiens confidentiels, un climat propice pour que les personnes trouvent en elles les ressources pour communiquer et rechercher des solutions à leur(s) conflit(s).

c. Organigramme du service avec ETP et qualification

Plusieurs salariés du Relais Enfance et Famille composent le service de médiation familiale. Le temps total des salariés de l'action est de 2,86 équivalents temps plein, dont 1,50 équivalent temps plein est destiné au temps des deux médiatrices familiales.

En avril 2022, Monsieur CADYCK Nicolas, a intégré l'association en tant que directeur du Relais Enfance et Famille. Notre équipe cette année, demeure stable, Elle est constituée de la manière suivante :



Le service a accueilli une stagiaire Madame DELOBELLE Sophie, pour effectuer un stage d'observation du 1^{er} septembre 2022 au 8 décembre 2022, afin de valider son diplôme universitaire de gestion de conflits.

d. Les bénéficiaires de l'action

i. Typologie

Le service reçoit toutes personnes au sein d'une famille qui éprouvent des difficultés relationnelles, de communication ou vivant une situation conflictuelle.

- Les personnes accueillies représentent 88% de parents, soit autant de femmes (45%) que d'hommes (43%), les adolescents représentent 9% des personnes reçues et 3% sont des grands-parents.
- Nous constatons que les femmes sont dans beaucoup de situations, les premières à faire la démarche de contacter notre service, 61% pour les femmes et 39% pour les hommes.
- Pour l'ensemble des situations de médiation familiale, 53% des enfants sont en résidence classique chez leur mère, 24 % sont en résidence alternée, 9% sont en résidence classique chez leur père, 11% vivent chez leurs deux parents (parents non séparés), 3% sont en famille d'accueil ou autonomes.
- 72 % des personnes qui ont contacté notre service sont en situation d'emploi, 15% sont demandeurs d'emploi ou au RSA, 8% sont étudiants, 4% sont retraités et 1% est déclaré adulte handicapé.
- Majoritairement, les personnes rencontrées ont entre 30 et 45 ans (60%), les moins de 30 ans représentent 19%, dont 7% sont adolescent(e)s et les plus de 45 ans, représentent 21% dont 3% sont pour des situations de grands-parents.
- Le public reçu en médiation familiale réside sur l'ensemble du département du Cher. Les médiatrices familiales ont également ciblé des personnes hors département dû notamment à un changement de vie suite à la séparation (retour dans la région d'origine, mutation professionnelle, recomposition familiale...). Des médiations familiales en visioconférences sont proposées aux familles dans le cadre d'un éloignement géographique.



- En 2022, 38 % dépendent de la communauté d'agglomération de Bourges et 62 % sont hors communauté de communes. 27 % des personnes rencontrées résident à Bourges, 6% habitent à Vierzon, 54 % sont du département du Cher et 13 % résident en dehors du département du Cher.



ii. Les principales problématiques

La médiation familiale permet d'aborder différents types de conflits familiaux pouvant concerter diverses problématiques :

- Les divorces/séparations : ces médiations permettent de traiter les difficultés de communication parentale, mais également d'aborder les questions liées à l'organisation suite à la séparation : [la résidence des enfants, l'éducation, la scolarité, la santé, ainsi que l'aspect financier (budget concernant les enfants et/ou bien immobilier en commun, la séparation de biens)]. Cet espace est également propice pour les personnes pour mettre des mots, du sens à la séparation afin de renouer un dialogue plus apaisé et de prendre conscience de leur coparentalité dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).
- Les médiations parent/ados : ce temps est essentiel pour traiter des difficultés de communication et de compréhension, de rupture de lien, de conflit... entre un parent et son adolescent. Ces médiations permettent également de redéfinir la question de place de chacun au sein de la famille ou dans une recomposition familiale tout en discutant d'éventuels problèmes liés avec le beau-parent.
- Les médiations de couple : pour ces situations, la demande concerne des discussions autour des difficultés de communication, d'incompréhension, de réorganisation du couple ou de la famille notamment dans le cadre des recompositions familiales (question de place de chacun, valeurs éducatives différentes pour les enfants...) et parfois cet espace va leur permettre d'être une « aide à la décision ».
- Les médiations grands-parents/petits-enfants : dans ce cadre, les grands-parents suite à une rupture de lien, souhaitent reprendre contact avec leurs petits-enfants. Cette absence de contact est souvent due à des différends avec leur enfant et le gendre ou la belle-fille.
- Les médiations dans le cadre du maintien des relations intra-familiales : conflits au sein de la famille, fratrie...
- Les Conflits de successions : dans ces médiations les personnes abordent des différends au niveau successoral.
- Perte d'autonomie de la personne âgée : les séances vont favoriser les discussions autour de la prise en charge de la personne âgée en perte d'autonomie. Créant souvent des désaccords au sein d'une famille.

iii. Les ressources mobilisées des personnes

En médiation familiale, un des points essentiels pour les familles, c'est de leur redonner la capacité de rechercher par elles-mêmes des solutions à leurs différends.

Le médiateur n'a pas de pouvoir de décision, il amène les gens à être acteurs, à réfléchir ensemble en développant une certaine créativité, pour rechercher des accords mutuellement acceptables.



Pendant le processus de médiation familiale, les personnes se mettent en mouvement et mobilisent certaines ressources :

- La volonté : Faire cette démarche de médiation familiale, c'est être volontaire que les choses s'arrangent à l'amiable. Volontaire pour échanger avec la personne avec qui elle est en conflit et ce malgré la présence de certaines émotions.
- La capacité de verbalisation et de communication, mettre des mots sur ses ressentis, donner son point de vue sur la situation, pouvoir prendre du recul pour entendre et comprendre le discours de l'autre.
- Se projeter vers l'avenir, se mobiliser en faisant preuve de créativité pour réfléchir à diverses solutions possibles dans l'intérêt de chacun.

e. Organisation et fonctionnement

i. Parcours des personnes

1. L'accueil

Le service de médiation familiale accueille les familles sur l'ensemble de la semaine, du lundi au vendredi voire certains samedis. Les médiatrices peuvent intervenir au siège à Bourges, mais également à Vierzon à la Maison de la Justice et du Droit pour les entretiens préalables et au centre social de la CAF pour les séances de médiations familiales. Elles peuvent également se rendre à Sancerre à la mairie, et à Saint-Amand-Montrond au centre social dans les locaux de l'APLEAT ACEP en fonction de la demande.

Le public peut prendre contact avec le service par téléphone ou par mail, ou en se rendant à l'association, en s'adressant directement auprès du secrétariat.

Les personnes peuvent solliciter le service de façon conventionnelle ou judiciaire.

Emilie RAFIN, secrétaire de la médiation familiale, vérifie la demande et oriente si besoin les familles vers d'autres partenaires. Elle propose un rendez-vous individuel pour un entretien d'information soit en présentiel ou par téléphone, tout en étant attentive au souhait des personnes. Elle veille à faciliter un maximum le public, en proposant des rendez-vous le plus adapté possible en fonction de leurs disponibilités : horaires, jours et distance géographique (permanences, par téléphone) et en fonction de leur planning professionnel.

De sa place d'assistante, elle est bien souvent le premier contact des personnes avec le service. La démarche d'appeler pour un entretien de médiation familiale est souvent difficile et chargée en émotions. C'est pourquoi, l'écoute et le discours de notre secrétaire est essentiel et rassurant pour les personnes afin de continuer ce processus.



2. L'accompagnement

Les familles sont reçues par des professionnelles qualifiées et diplômées d'Etat.

Dans un premier temps, la personne qui fait la demande est accueillie individuellement, lors d'un entretien préalable d'information à la médiation familiale.

Les personnes peuvent ainsi expliquer leur situation, leurs demandes, mettre des mots sur le conflit familial.

Pour les médiatrices, ce temps d'écoute permet de vérifier la demande et de présenter la médiation familiale. Elles précisent le cadre (le respect de chacun dans la manière de s'exprimer, ne pas se couper la parole pour faciliter l'écoute et la compréhension), la confidentialité, neutralité, impartialité. Elles recueillent les informations sur le conflit de la personne présente et précisent les modalités du processus (durée des séances, tarif).

Lors de ce temps d'échange, les médiatrices demandent à la personne : comment faire venir l'autre ? Souhaite-t-elle en parler ou préfère-t-elle que nous adressions un courrier d'invitation à prendre contact avec notre service ?

A l'issue de cet entretien, les personnes sont libres de s'engager ou non dans cette démarche.

Si les personnes concernées par la médiation familiale, souhaitent s'engager dans un processus suite aux entretiens d'informations, une séance commune est fixée.

En début de séance, la médiatrice familiale pose le cadre pour que les échanges se passent dans le respect de chacun.

Elle laisse chaque personne exprimer ses ressentis et son point de vue et est vigilante de maintenir une impartialité et une neutralité. Elle peut utiliser différents outils comme l'écoute, la reformulation et l'expression des émotions. Elle est également attentive au langage non verbal et peut s'aider de supports matériels : le paperboard, des calendriers, cartes dixit pour faciliter le dialogue et la compréhension.

Elle amène les gens à dépasser le conflit pour se recentrer sur une communication dans l'intérêt de chacun et des enfants. Elle laisse un espace d'expression des émotions, des sentiments. Elle s'adapte en fonction des situations qui sont toutes différentes en prenant en compte les besoins, sentiments et demandes des personnes.

Il peut y avoir plusieurs séances en fonction des souhaits et du travail que les personnes projettent de faire dans cet espace de médiation. Au cours de ces séances plusieurs sujets peuvent être abordés.

L'aspect émotionnel est bien sûr pris en compte sachant que la situation n'est pas facile pour les personnes et le fait d'être en conflit avec l'autre renvoie différentes émotions qui peuvent parfois complexifier la relation et la communication entre les personnes, parents, enfants.

Entre les séances, un temps de minimum de 15 jours est fixé pour que les personnes prennent du recul sur ce qui s'est dit dans la séance réalisée. Cela permet de cheminer entre les deux rendez-vous. Mais ce temps peut aussi être propice pour les gens pour préciser un complément d'information auprès d'autres services, partenaires (CAF, CPAM, Impôts, notaires...), ce qui permet lors de la séance suivante de mettre en commun les informations recueillies. Ce temps peut également être élargi pour expérimenter les décisions prises lors des séances et avoir un laps de temps suffisant pour vérifier si leur choix correspond bien aux souhaits de chacun et à l'enfant.



3. La sortie

A l'issu de ces rencontres, les gens peuvent décider de finaliser leurs accords par écrits. Cet écrit est rédigé avec les personnes, par la suite elles sont libres de le faire homologuer auprès du Juge aux Affaires Familiales.

Certaines médiations familiales se finalisent par des accords oraux puisque les personnes n'éprouvent pas de nécessité de poser leurs accords par écrit.

Il arrive, que certaines personnes ne parviennent pas à trouver des accords, cependant le conflit entre eux peut être apaisé et le fait de verbaliser à l'autre son ressenti permet aussi d'avoir été entendu, compris et d'éviter de mauvaises interprétations.

En médiation familiale, même si les personnes restent dans un conflit, elles savent que la médiation existe et qu'elles peuvent revenir à un autre moment quand les émotions seront moins fortes.

Le contexte dans lequel nous recevons les personnes est difficile. Il faut être prêt à se retrouver face à la personne avec qui le conflit est présent. Même si les médiatrices offrent un cadre sécurisant, confidentiel, neutre et impartial, certaines personnes ne se sentent pas prêtes à faire un processus de médiation. Les personnes reçues ne sont pas forcément au même stade émotionnel et parfois une personne accepte mais l'autre n'est pas disponible pour commencer ce travail.

Nous informons les personnes que la « porte de la médiation » reste toujours ouverte. Le public sait qu'il peut solliciter le service s'il éprouve le besoin de revenir et de profiter de cet espace pour discuter avant que le conflit augmente.

ii. Ressources Humaines

1. Réunions équipe

Une réunion d'équipe a lieu tous les mois (assistante, médiatrices et directeur).

D'autres réunions sont possibles en fonction des besoins de chacun entre les médiatrices, l'assistante et la responsable, et le directeur et la responsable.

Au cours de ces diverses réunions, l'équipe travaille sur :

- Des projets à développer
- La création d'outils
- La promotion de la médiation
- Le maintien ou le développement des liens avec les partenaires
- Les difficultés rencontrées par l'équipe.

Ce travail collectif est nécessaire pour l'ensemble des professionnels.

Des réunions avec l'ensemble des salariés sont également organisées afin de privilégier les échanges et le travail d'équipe entre les différentes actions de l'association.



2. Analyse des pratiques

Les médiatrices familiales ont participé à six séances d'analyse de la pratique qui ont été supervisées par Michelle BARBIERI, psychanalyste jusqu'en juin 2022. Ces séances se déroulaient à Bourges avec d'autres services de médiation familiale : Montluçon, Limoges-Guéret et Nevers.

Depuis Octobre 2022, les séances ont lieu à Montluçon et supervisées par une nouvelle professionnelle, Madame SOUSTRE, Philosophe. Avec des services de Montluçon, Limoges-Guéret et Moulins.

Cet espace est indispensable pour penser et interroger sa pratique professionnelle.

L'analyse de la pratique se fait à partir des situations présentées par les médiateurs familiaux. Ce partage permet l'expression du vécu professionnel, de répondre collectivement à une situation qui pose problème ou qui interroge le médiateur. Ce temps est propice pour travailler sa posture professionnelle en tant que tiers, pour faire évoluer le processus de médiation familiale dans les situations présentées et de s'ouvrir vers d'autres réflexions et outils.

3. Formation

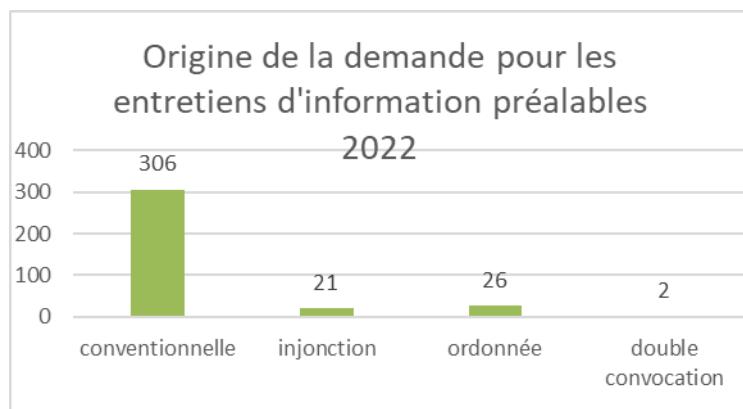
En 2022, la secrétaire de médiation familiale a participé à une conférence sur « le respect de la vie privée, le secret professionnel et le secret partagé » en visioconférence.

f. Evaluation de l'activité quantitatives 2022

i. Quantitatif

1. Origine des orientations

Le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille a reçu 516 personnes en 2022. Les médiatrices familiales ont réalisé 355 entretiens d'information préalable à la médiation familiale (36 rendez-vous ont été annulés).



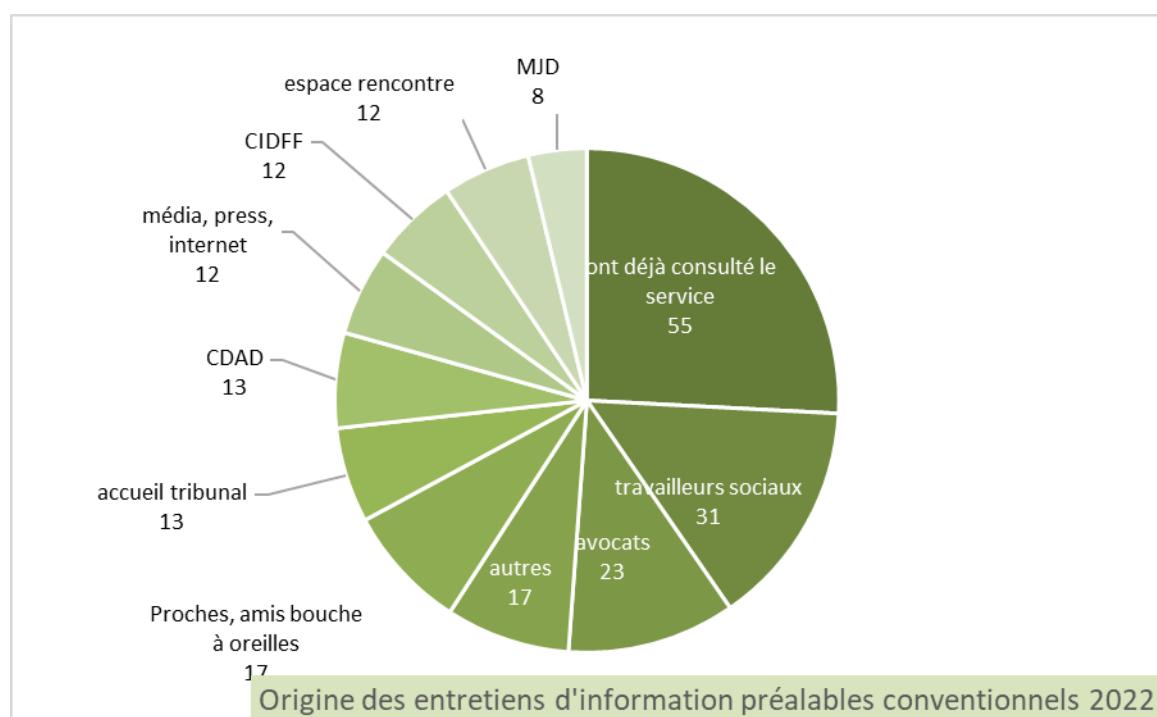
En 2022, 86 % des demandes sont conventionnelles et 14% sont judiciaires.

Les Juges aux Affaires Familiales peuvent enjoindre ou ordonner une mesure de médiation familiale. Cette année, 6% sont des médiations enjointes, 7% sont des médiations ordonnées et 1% dans le cadre de la double convocation.

Les personnes peuvent également bénéficier de l'aide juridictionnelle, dans ce cadre, quand les médiations sont ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales, la participation financière des personnes bénéficiant de cette aide est prise en compte. Le service adresse en fin de processus un mémoire au service du contrôle des expertises du tribunal judiciaire.

Bien souvent si un processus de médiation ne se met pas en place, c'est que certaines personnes ne donnent pas suite au courrier d'invitation à rencontrer une médiatrice familiale. D'autres encore répondent au courrier, réalisent l'entretien, mais ne souhaitent pas poursuivre vers un processus de médiation familiale car c'est souvent trop difficile émotionnellement de se retrouver face à l'autre partie, ou il préfère faire appel au Juge des Affaires Familiales.

Les familles prennent connaissance du service de médiation familiale par différents canaux : les promotions, les permanences effectuées par les médiatrices ainsi que le lien qu'elles maintiennent avec les différents partenaires qui réorientent vers le service.



Nous constatons que les personnes se saisissent de l'espace de la médiation familiale, et sollicitent à nouveau notre service pour tenter d'apaiser les conflits et maintenir une communication avec la même personne ou une autre personne de leur entourage (adolescent, parent d'une autre union...). Les gens peuvent également revenir en médiation familiale pour échanger sur une demande ou un sujet particulier (suivi psychologique de l'enfant, changement d'école, ou de résidence de l'enfant...) ou modifier leurs accords en fonction de l'évolution de leur vie personnelle et/ou professionnelle.

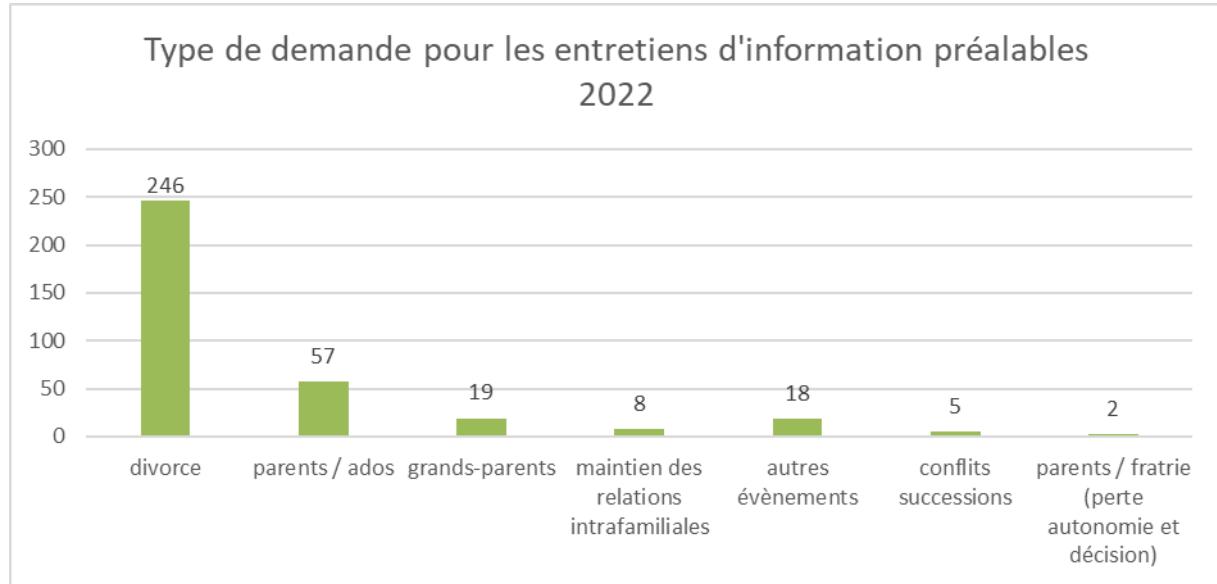
Nos partenaires (travailleurs sociaux, avocats, juristes ...), comme chaque année, orientent vers notre service, et ce travail en réseau, réciproque, est important dans la cohésion d'une prise en charge d'une famille.

Au sein de l'association, nous avons des orientations par des intervenants de l'espace encontre qui parlent de la médiation aux familles en fin de mesure.

2. Entretien d'information à la médiation familiale

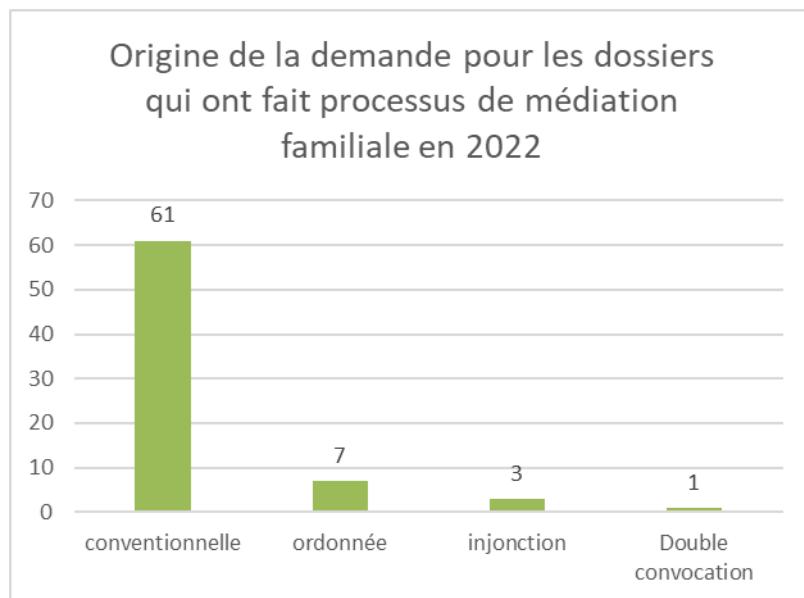
a--Type de demande

Il existe différentes médiations familiales, en fonction des demandes et des personnes concernées.



Les demandes de médiation dans le cadre d'une séparation, un divorce restent majoritaires (70%). Cependant nous constatons pour 2022, une augmentation de médiations parents/adolescents puisqu'elles représentent 16 % des demandes et 5 % pour des médiations de couples.

3. Processus de médiation familiale





Les processus de médiation familiale sont en lien avec les entretiens d'informations préalable à la médiation familiale puisque 85% des processus sont d'origine conventionnelle et 15 % sont d'origine judiciaire.

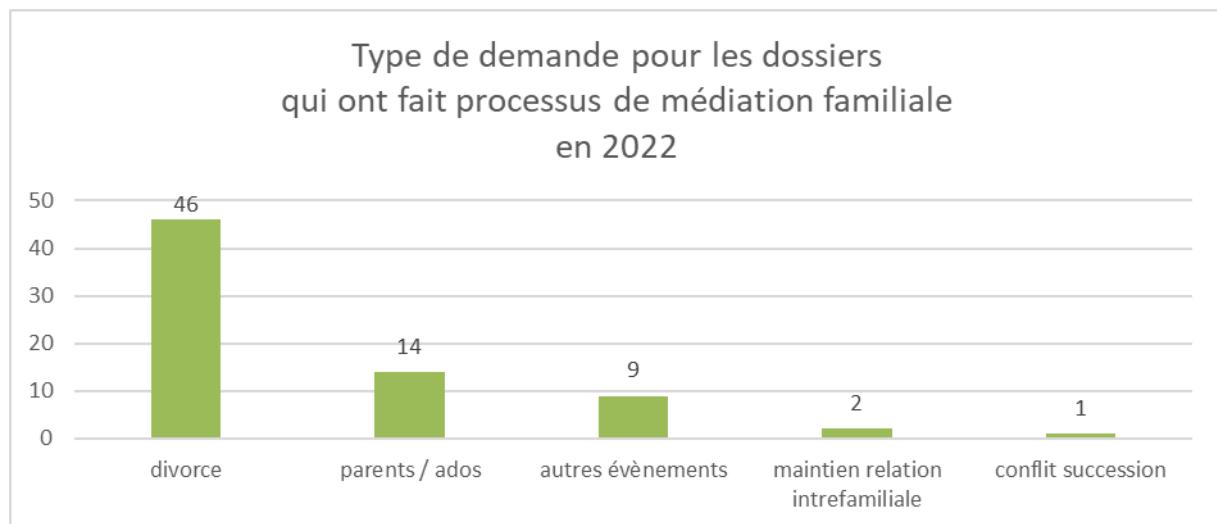
En 2022, les médiatrices familiales ont réalisé 109 séances de médiation familiale (24 séances ont été annulées) et 72 processus dont 69 terminés et 4 sont en cours fin décembre 2022.

Cette année, 3 personnes ont bénéficié de l'aide juridictionnelle.

- Durée des processus de médiation familiale :

	Médiation conventionnelle	Médiation judiciaire	Total
De 3 mois	38	2	40
De 3 à 6 mois	18	7	25
+ de 6 mois	2	2	4
En cours	3	0	3
Total	61	11	72

La durée du processus est variable en fonction des situations. Parfois des médiations familiales prennent plus de temps (distance géographique, besoin d'expérimenter entre les séances, difficulté de mise en place liée à des contraintes de disponibilités des personnes...).



Les processus de médiation familiale sont en lien avec les entretiens d'informations préalable à la médiation familiale puisque les divorces/séparation sont majoritaires (elles représentent 64%) avec une augmentation des médiations parents/adolescent soit 19% des processus et 13 % des médiations de couples.



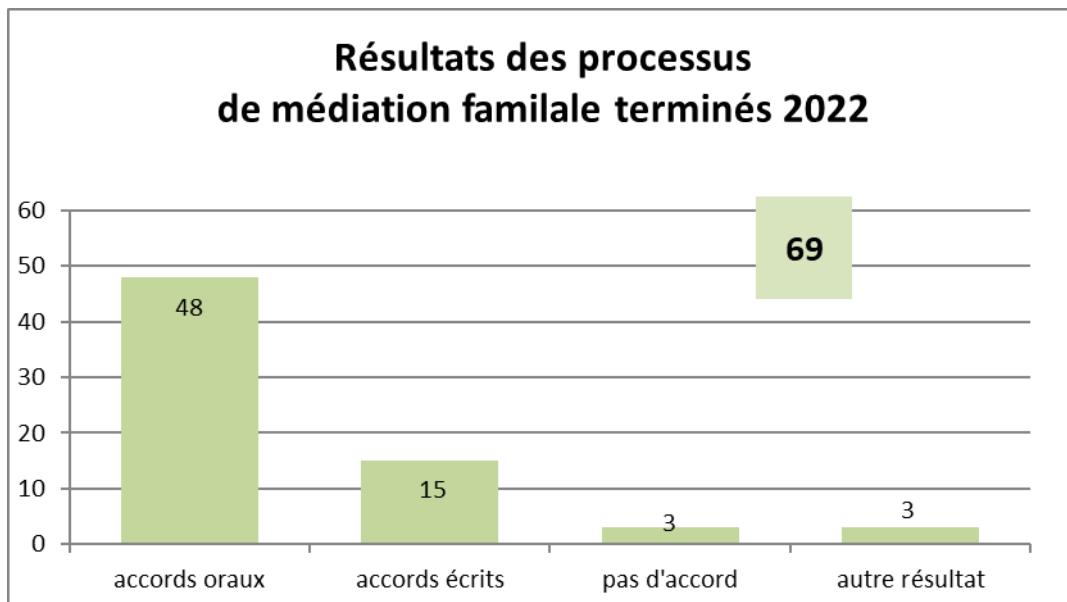
- Focus Médiation parents/adolescent(e)-(s) :

En 2022, le service a doublé les chiffres des médiations parents/adolescent(e)s. 21 jeunes ont été reçus. 14 Filles et 7 Garçons.

	- De 15 ans	+ de 15 ans	Total
Conflit père-fille	29 %	19 %	48 %
Conflit mère-fille	14 %	4 %	18 %
Conflit père-fils	10 %	10 %	20 %
Conflit mère-fils	0 %	10 %	10 %
Conflit beau-père	4 %	0 %	4 %
Total	57 %	43 %	100 %

Les situations des médiations parent/adolescent(e) concernaient pour 67 % un conflit entre un ou un(e) adolescent(e) et son père et 33 % un conflit avec sa mère.

4. Résultats



En 2022, pour 91% des situations les personnes sont parvenues à trouver des accords en médiation familiale.

Une meilleure communication et une relation apaisée permettent aux personnes de trouver des accords communs, en 2022, 70 % sont des accords oraux (40 mesures conventionnelles et 8 mesures judiciaires) et 22 % sont des accords écrits (14 mesures conventionnelles et 1 mesure judiciaire). 9 % restent sans accords (5 mesures conventionnelles et 1 judiciaire).



ii. Activité qualitative

1. Les principaux points à retenir de l'activité

a. Freins

- Les locaux : de plus en plus les médiatrices sont impactées par des nuisances sonores lors des entretiens.
- Les médiations à distance ont un aspect positif pour les personnes évitant de se déplacer malgré la distance. Cependant, ces médiations sont plus longues à mettre en place sachant que le protocole est légèrement différent. En effet, chaque personne se retrouve dans l'espace de médiation avec un professionnel ce qui mobilise deux services de médiations et la mise en place d'un processus prend davantage de temps. Chaque médiateur effectue un entretien d'informations avec les deux personnes et trouver une date commune est parfois difficile entre les disponibilités des personnes et des services.
Le langage non verbal est différent car nous ne voyons pas l'ensemble des personnes comme en présentiel.
- Les violences conjugales : la mise en place d'une médiation familiale dans le cadre de violences conjugales n'est pas possible. Nous expliquons aux personnes que nous ne pouvons pas mettre en place le processus quand des faits de violence sont allégués. Certaines personnes ne comprennent pas forcément notre refus.

b. Atouts

- L'équipe : depuis quelques années, l'équipe reste inchangée. Les professionnels ont l'habitude de travailler ensemble et sont toujours en recherche d'amélioration, de création d'outils pour le public reçu et pour le bien-être de chacun au travail. Une bonne cohésion existe au sein du service.
- Adaptabilité des professionnels en ce qui concerne les rendez-vous, horaires, jours et lieux. Puisque les médiatrices peuvent recevoir à des heures hors horaires du secrétariat, elles reçoivent les personnes du lundi au vendredi et parfois le samedi, et s'adaptent en fonction du lieu de résidence des personnes (Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Sancerre) en fonction de la demande.
- L'orientation des partenaires et en intra : les partenaires comme à leur habitude orientent les familles vers le service de médiation familiale. Les échanges et rencontres permettent de préciser et d'affiner nos orientations réciproques et de travailler sur des projets communs pour les familles. Les orientations en intra au sein de l'association permettent une complémentarité des services ; Les médiatrices orientent si besoin les familles vers le service AVIF 18 dans le cadre des violences intrafamiliales et vers le service d'Espace rencontre. Un travail se poursuit en fin de mesure d'Espace Rencontre pour orienter les personnes vers la médiation familiale.



2. Les perspectives 2021 pour 2022

Certaines rencontres avec les partenaires projetées en 2021 pour 2022 n'ont pas pu se réaliser (juge des enfants, maison des ados, maison France service...). Mais l'équipe souhaite pouvoir concrétiser ses diverses rencontres sur 2023.

Les médiatrices ont respecté le travail avec les partenaires dans le cadre de « parents après la séparation ». Elles ont également participé aux réunions de la FENAMEF et des REAAP.

3. Les principaux points saillants de 2022

a. Faits qui caractérisent l'année passée

Au sein du Relais Enfance et Famille, nous avons eu un changement le 19 avril 2022, puisque Monsieur CADYCK a rejoint l'association en tant que Directeur. Des réunions et des échanges ont permis de réfléchir à différents projets d'avenir pour le service.

Augmentation de l'activité des médiations parents/ados et démarrage de la médiation de couple. Ces médiations permettent de prévenir le conflit et de travailler les difficultés de communication tout en respectant la place de chacun.

L'orientation des familles par les partenaires vers le service.

g. Le travail partenarial

i. Avec qui ?

Le service est en lien avec la CAF, le CIDFF et le CDAD dans le cadre de « parents après la séparation ».

Les médiatrices travaillent avec les professionnels de la Maison de la Justice et du Droit dans le cadre des permanences sur Vierzon. Dans la même commune, elles interviennent au centre social de la CAF pour réaliser les séances de médiations familiales.

A Saint-Amand-Montrond, les personnes sont reçues en séance de médiation au centre social le Local à l'APLEAT ACEP.

Les médiatrices sont également en lien avec divers partenaires du département afin d'effectuer des promotions sur la médiation familiale.

ii. Comment ?

Le service de médiation familiale rencontre sur l'année différents professionnels, afin de promouvoir la médiation familiale. Les professionnels assistent à diverses réunions partenariales pour travailler sur des projets/événements communs pour les familles.

Des échanges téléphoniques sont possibles entre les professionnels du réseau pour préciser des éléments du cadre d'intervention de chacun.



Le service continue de participer aux rencontres REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents du Cher) qui permettent un échange et des réflexions entre les différents professionnels.

En 2022, les médiatrices ont effectué 21 promotions à la médiation familiale, elles ont pu échanger avec :

- Des assistantes sociales du Conseil Départemental
- Présentation lors d'une réunion coordination précarité avec le CCAS, le secours populaire, CJBC, Adoma, Passerelle.
- Une stagiaire avocate
- Les professionnels de l'AIDAPHI
- Les Juges aux Affaires Familiales de Bourges
- Des éducatrices spécialisées du Département
- Une médiatrice sociale de la structure « c'est possible autrement »
- Gendarmerie de Bourges...

Elles ont participé aux séances d'informations collectives dans le cadre de « parents après la séparation ». 6 séances ont été réalisées dont 3 auprès du public et 3 avec les partenaires.

Les séances collectives s'organisent à distanciel, elles mobilisent de nombreux partenaires puisque 62 partenaires ont reçu l'information permettant ainsi une orientation des familles vers le service de médiation familiale.

Le service a été présent avec de nombreux professionnels pour la création d'une demi-journée « la séparation : une affaire de famille ».

Participation du service à la journée de l'accès au droit organisé par la Maison de la Justice et du Droit.

iii. A quel rythme ?

Dès que cela est possible pour chacun.

Pour les permanences à la Maison de la Justice et du Droit à Vierzon, en 2022, 5 permanences ont eu lieu.

5 séances de médiation familiale se sont déroulées au centre social de la CAF à Vierzon et 1 séance à Saint-Amand-Montrond.

iv. Les besoins prospectifs

La médiation familiale reste encore peu connue par le public, mais aussi par les professionnels. Il nous semble essentiel de promouvoir la médiation familiale. Nous sommes convaincus que ce service proposé aux familles permet de désamorcer des situations de crises au sein de la famille et de retrouver une meilleure communication tout en travaillant sur les ressources mobilisées par les personnes pour trouver une solution mutuellement acceptable pour tous.



h. Bilan 2022 - Conclusion

Même si la majorité des médiations familiales concerne des situations de divorces/séparations, nous constatons de plus en plus de médiations « autres » au sein de la famille. L'évolution de la sphère familiale engendre différents types de conflits au niveau intergénérationnel (adolescents, fratrie, jeunes adultes, couple, grands-parents, personnes âgées).

Cette année encore, nous avons observé que l'épidémie du COVID est encore présente, provoquant parfois un désengagement et des annulations de rendez-vous de la part des personnes.

i. Perspectives 2023

- Augmenter le nombre de promotions sur la médiation familiale. Comme chaque année, le service de médiation familiale va poursuivre son travail de promotion auprès des partenaires et du public du département. Le service souhaite prendre contact avec davantage de structures et éventuellement effectuer des permanences dans d'autres secteurs du département en fonction de la demande.
- Maintenir notre participation aux séances dans le cadre de parents après la séparation. Pour 2023, le groupe de travail avec la CAF, le CDAD, le CIDFF et le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille prévoit 5 séances dont 3 séances à destination des parents et 2 séances pour les professionnels.
L'équipe de « parents après la séparation » avec d'autres professionnels du réseau départemental sont en réflexion sur la création d'un outil de communication (dépliant/plaquette) spécifique à la séparation.
- Développer un projet sur « la semaine de la médiation ». L'équipe réfléchie à la création d'un événement sur la semaine de la médiation (généralement courant octobre).
- Se former : les médiatrices familiales souhaitent se former à « la médiation familiale dans le cadre de la protection de l'enfance » suite à la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance, qui introduit la possibilité pour le juge des enfants de « proposer aux parents une mesure de médiation familiale » lorsqu'il ordonne une mesure d'assistance éducative (art. 375-4-1 du code civil).



RAPPORT ACTIVITE

AVIF

2022



5. ACTIVITES 2022 AVIF

a. Introduction

AVIF 18 est l'une des actions du Relais Enfance et Famille. Elle a été créée en 1996. Son objectif est de proposer des accompagnements psychologiques aux adultes et enfants victimes et/ou exposés aux violences intra-familiales ou aux agressions sexuelles extra-familiales.

b. Rappel définition de la mission

Les situations traumatogènes, quelle qu'en soit l'origine, ont de multiples conséquences, aujourd'hui largement reconnues, sur la santé psychique et physique des individus ; elles peuvent être à l'origine du développement ou d'aggravation de pathologies psychiatriques, somatiques, de suicides, d'addictions, de comportements à risques, d'échec scolaire, etc.

La cinquième édition du Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux (DSM5) définit comme traumatogène toute situation qui implique « une mort effective, une menace de mort, une blessure grave ou des violences sexuelles ». Les violences subies, qu'elles soient psychologiques, physiques, économiques ou sexuelles peuvent être traumatogènes.

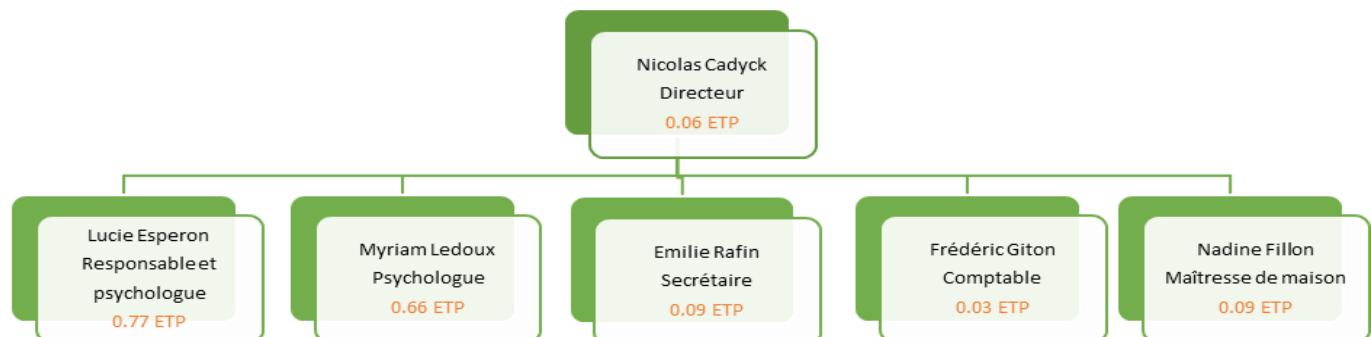
Au niveau individuel, ces situations peuvent générer de multiples troubles psychiques chez les individus qui y sont confrontés.

La problématique se complexifie encore dès lors que les événements traumatogènes se multiplient pour un même individu et que la traumatisation devient chronique.

La prise en charge des personnes vivant l'épreuve du psychotraumatisme constitue donc un enjeu de santé publique majeur.

Proposer un espace de parole et d'accompagnement aux personnes confrontées aux violences et aux psychotraumatismes est précisément la mission d'AVIF 18.

c. Organigramme du service avec ETP et qualification





d. Les bénéficiaires de l'action

- Adultes victimes de violences intra-familiales
- Adultes victimes d'agression sexuelle extra-familiale
- Adultes co-victimes (parents d'enfants victimes ou conjoints)
- Enfants victimes de violences intra-familiales
- Enfants victimes de violences sexuelles extra-familiales
- Enfants exposés aux violences intra-familiales

AVIF 18 propose des permanences d'accueil, d'écoute et de soutien, ainsi que des accompagnements psychologiques à toutes personnes, adultes et enfants, victimes de violences intra-familiales ou victimes d'agressions sexuelles extra-familiales.

Les adultes reçus dans le cadre d'AVIF 18 peuvent être :

- Victimes de violences intra-familiales (psychologiques, physiques, économiques, sexuelles).
- Victimes des violences sexuelles extra-familiales.
- Co-victimes

Les enfants reçus dans le cadre d'AVIF 18 peuvent être

- Victimes directes de violences intra-familiales
- Exposés aux violences intra-familiales
- Victimes de violences sexuelles extra-familiales

Rappelons que les bébés, les enfants et les adolescents sont particulièrement vulnérables vis-à-vis des syndromes psychotraumatiques. L'impact des événements traumatogènes sera d'autant plus néfaste qu'ils surviennent tôt dans la vie du sujet.

Le traumatisme psychologique vient toucher en profondeur l'élan développemental de l'enfant ou de l'adolescent et interfère non seulement avec son développement psychoaffectif, cognitif, identitaire et la construction de son estime personnelle mais aussi avec les processus d'apprentissage.

De plus, si le trauma frappe directement le jeune, il touche aussi l'environnement dans lequel il évolue dont, en particulier, sa famille, menaçant l'équilibre de cette dernière et la santé mentale de chacun de ses membres.

C'est pourquoi AVIF 18 propose également des accompagnements pour **les co-victimes**, à savoir les membres de la famille de la victime directe.

i. Les principales problématiques

L'EMPRISE

L'emprise psychologique se caractérise par différentes étapes qui mènent progressivement à la dépendance affective et à la prise de pouvoir du manipulateur sur sa victime.

REVIVISCENCES

Il s'agit là de souvenirs (spontanés ou réactionnels) de l'événement traumatique et de la sensation de danger associée.

Ces souvenirs peuvent prendre la forme de flashes back diurnes, de cauchemars, ou encore de reviviscences sensorielles (sensations tactiles, odeurs, sons...)



CONDUITES D'EVITEMENT

Les conduites d'évitement sont en quelque sorte la conséquence des reviviscences.

Elles consistent en des stratégies d'évitement des situations susceptibles de déclencher l'état d'alerte ou un flash-back.

HYPERVIGILANCE

L'hypervigilance est un état d'alerte réflexe (permanent ou contextuel).

Le cerveau, marqué par l'effroi lors de l'exposition au traumatisme, ne parvient pas à "intégrer" que le danger est passé, et reste donc sur le qui-vive à guetter en permanence tout stimulus susceptible d'évoquer de près ou de loin un nouveau danger.

DISSOCIATION

La dissociation est un état de conscience modifié qui permet de s'extraire de l'horreur au moment de l'exposition à l'événement traumatique. La dissociation traumatique est due à un mécanisme neurobiologique de sauvegarde exceptionnel mis en place par le cerveau de la victime pour survivre à un stress extrême. Les violences, par leur caractère impensable, produisent un état de sidération qui, en paralysant les fonctions mentales supérieures, rend incontrôlable la réponse émotionnelle. Cette absence de contrôle est à l'origine d'un état de stress dépassé qui représente un risque vital pour l'organisme. Pour y échapper le cerveau isole la structure à l'origine de la réponse émotionnelle et sensorielle - l'amygdale cérébrale - en faisant disjoncter le circuit émotionnel ce qui interrompt la production d'hormones de stress. Dr Muriel Salmona (www.memoiretraumatique.org)

Ultérieurement, elle peut devenir un mécanisme de défense qui permet au patient de ne pas revivre ces émotions.

Les troubles psychiques spécifiques aux psychotraumatismes :

- LE TROUBLE DE STRESS AIGU (TSA)

On parle de TSA lorsque les symptômes sont observés dans le mois qui suit l'événement traumatique.

- LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE (TSPT)

L'état de stress post-traumatique est un ensemble de symptômes caractéristiques qui se développe suite à l'exposition à un ou des événements traumatiques.

Ces symptômes sont de quatre types :

- La reviviscence
- L'évitement
- Les altérations négatives persistantes dans les cognitions et l'humeur
- L'hyper-réactivité ou hypervigilance

On peut parler de Trouble de Stress Post-Traumatique lorsque ces symptômes persistent au-delà d'un mois.



- LE TSPT COMPLEXE

Il est consécutif à des événements traumatisques répétés.

Le TSPT complexe décrit les conséquences chez des victimes de violences interpersonnelles répétées sur une longue durée (Trauma de type II). Il est défini par plusieurs critères :

- Une altération de la régulation des émotions avec une impulsivité marquée et des comportements auto-destructeurs.
- Des perturbations de l'attention ou de la conscience, pouvant entraîner des épisodes dissociatifs.
- Une altération de la perception de soi, avec des sentiments permanents de honte ou de culpabilité, et un sentiment de vide.
- Une altération de la perception de l'agresseur, qui peut être par exemple idéalisé.
- Des relations interpersonnelles perturbées, avec une incapacité à faire confiance ou à avoir une relation intime avec autrui.
- Des symptômes de somatisation.
- Des altérations cognitives avec une perte d'espoir

RISQUE DE CONDUITES VICTIMISANTES / VIOLENTES A L'AGE ADULTE

L'enfant exposé à des violences conjugales ou des violences subies dans l'enfance, présente un risque de mettre en place des schémas répétitifs importants.

C'est en mettant du sens sur l'évènement traumatisant et sur son vécu émotionnel qu'une personne ayant subi des violences peut éviter de se retrouver de nouveau dans une situation victimisante et/ou écarte le risque de devenir à son tour agresseur.

ii. Les ressources mobilisées des personnes

Face à la violence, il faut pouvoir évoquer sa sidération, dire sa révolte, parler des actes subis, apprivoiser par la parole ce qui fait ou a fait souffrir dans un cadre contenant.

Les ressources de chacun sont mobilisées afin de parvenir à s'installer dans le cadre contenant que nous leur proposons, s'offrir ce temps pour soi et faire confiance à un tiers.

Progressivement, la mise en mots du vécu permettra de dénouer, apaiser la souffrance et se libérer de la haine refoulée.

Se reconnaître comme sujet, c'est restaurer une image de soi suffisamment bonne pour se reconstruire, retrouver sa liberté, son autonomie, son libre arbitre et pouvoir, in fine, vivre sur de nouvelles bases.

Lors de violences uniques la thérapie peut être efficace en quelques séances, surtout si elle est mise en place rapidement après le traumatisme, en donnant des outils sur les mécanismes et en évitant qu'une mémoire traumatisante et des symptômes ne s'installent.

Lors de violences continues, répétées, particulièrement si elles ont eu lieu dans l'enfance (comme les incestes), il ne s'agit pas uniquement de traiter des émotions et des symptômes, il faut aider la personne à se libérer d'une personnalité traumatisée qui s'est construite autour de symptômes psychotraumatiques, et à retrouver et reconstruire sa vraie personnalité, son histoire et sa vérité, à réunifier intellect, corps et émotions, à déminer patiemment la mémoire traumatisante, cela demande une thérapie spécialisée plus longue.

Dr. Muriel Salmona www.memoirestraumatiques.org



e. Organisation et fonctionnement

i. Parcours des personnes

Les personnes sont orientées vers AVIF 18 par différents biais :

- Partenaires associatifs appartenant au réseau VIF
- Partenaires associatifs hors réseau VIF
- Services judiciaires : avocats
- Services de Police ou Gendarmerie
- Services médicaux : médecins généralistes, hôpitaux, UMJ
- Services sociaux
- Services municipaux
- Démarche personnelle, bouche à oreille

Les rendez-vous sont préférentiellement pris directement avec la personne demandeuse. Nos coordonnées lui sont données par les intermédiaires cités précédemment et les secrétaires du Relais Enfance et Famille fixent avec elle un rendez-vous.

Lorsqu'il est évalué une difficulté de la personne concernée à faire la démarche seule, celle-ci peut être accompagnée par le professionnel partenaire qui l'oriente vers AVIF 18.

Concernant le parcours plus global des usagers victimes de violences au sein de notre réseau, des réunions pluridisciplinaires, rassemblant les différents services concernés, ont vu le jour en 2022.

Elles sont animées par Madame Solenn Monnerat, déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, DDETSPP.

Elles rassemblent les professionnels du Relais (SAVI et Pavillon des Victimes), de l'UMJ, d'Addiction France, du PMPEA, d'AVIF 18, ainsi que la Coordonnatrice du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance des Services Ville de Bourges et la Chargée de mission à l'Egalité Femmes Hommes.

Ces réunions d'articulation ont pour but de penser le parcours des victimes de façon à ce que celui-ci soit le plus simple, le plus repéré et le moins répétitif possible pour l'usager et son entourage.

1. L'accueil

- Le service AVIF 18 est ouvert les lundis, mardi, mercredis et vendredis.
- Les heures de permanences varient selon les jours afin de proposer certains rendez-vous les midis ou fins de journées.
- Pour la prise de rendez-vous, les heures du secrétariat sont du lundi au vendredi, 9h-12h / 13h30-17h.
- Les permanences ont lieu à Bourges, au siège social de l'association, 2 rue du Pré-Doulet
- Elles sont assurées par deux psychologues cliniciennes formées à l'écoute des personnes victimes de violences, à la prise en charge des personnes souffrant de psychotraumatismes, à l'EMDR, ainsi qu'à la thérapie familiale.



2. L'accompagnement

AVIF 18 propose des accompagnements psychologiques sous forme **d'entretiens individuels**. Dans certains cas, il est également proposé **des entretiens parents-enfants, des entretiens familiaux ou des entretiens fratrie**.

L'accompagnement psychologique proposé peut être de plusieurs types :

- Accompagnement ponctuel à visée d'évaluation-orientation (vers d'autres structures, vers des psychologues en libéral...).
- Accompagnement de courte durée pour dépasser un moment difficile (procès...), pour aider à l'élaboration d'une décision importante (séparation, dépôt de plainte...)
- Accompagnement qui peut se construire sur un suivi au long cours, sur une prise en charge du psychotraumatisme par des thérapies d'exposition
- Accompagnement qui peut conduire à une orientation vers un suivi psychiatrique (CMP, psychiatres privés)

L'accompagnement psychologique des personnes victimes de violences nécessite de :

Savoir repérer la souffrance psychique

Savoir écouter et libérer la parole

Savoir prendre position contre les violences, pour la loi, contre le système agresseur

Savoir examiner, évaluer la souffrance psychique, la détresse, le danger encouru, le besoin d'aide

Savoir expliquer les mécanismes à l'œuvre dans les psychotraumatismes et dans le système agresseur

Savoir orienter, accompagner et travailler en réseau

- AVIF propose également un Groupe de Parole pour les Femmes Victimes de Violences Conjugales

Il s'adresse à toutes les femmes qui sont ou ont été victimes de violences conjugales : psychologiques, physiques, sexuelles ou économiques.

Fréquence : Mensuelle

Durée : 2h

Animateur : 1 Psychologue d'AVIF

OBJECTIFS :

- Exprimer ses émotions
- Rompre l'isolement
- Admettre le fait de violence
- Penser les liens de dépendance avec l'auteur
- Clarifier les ambiguïtés de la violence conjugale
- Développer la confiance en soi
- Favoriser les liens solidaires entre les participantes
- Développer les liens de confiance entre la victime et la structure qui la reçoit

Les groupes de parole destinés à ces femmes tendent à répondre à la volonté de disposer d'un lieu confidentiel où elles peuvent déposer leurs maux par les mots, écouter d'autres femmes éprouvant les mêmes souffrances, les mêmes difficultés par rapport à des violences subies récemment ou dans le passé.



Au sein du groupe de parole, la violence conjugale n'est plus subie seulement comme destin individuel. Il devient repérable comme fait de société, crime social et culturel à l'encontre des femmes.

La parole au sein du groupe est utilisée pour verbaliser les actes de violence et leurs répercussions psychiques (peur, honte, culpabilité...)

Ainsi, le partage avec d'autres femmes permet à chacune de découvrir que ce qu'elles éprouvent fait partie des conséquences habituelles, normales, dans une situation de traumatisme. Mutuellement elles se comprennent, elles se soutiennent tout en étant à la fois diverses et semblables.

Les groupes de parole permettent de rompre l'isolement qui s'est installé et de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules à avoir subi les mêmes violences. La rencontre avec d'autres, l'expression et la mise en commun des faits subis, des violences, des humiliations, des émotions, des atteintes conduisent à reconnaître dans l'autre une femme semblable à soi. Ce qu'on pensait inutile pour soi peut apparaître nécessaire quand il s'agit d'une autre et, en l'aidant, chacune s'aide elle-même à retrouver estime et confiance en soi.

Cadre :

- Groupes ouverts : les femmes viennent à leur rythme en fonction de leurs besoins et envies. Elles ne s'engagent pas à venir régulièrement, mais seulement à rester le temps du groupe et à respecter la charte du groupe
- Charte engageant les femmes présentes à respecter des règles de confidentialité et d'écoute bienveillante
- La parole des participantes sera respectée et entendue dans un cadre confidentiel, soutenant, contenant, sans jugement

Avec une **moyenne de 7 femmes présentes par groupe**, on comptabilise un total de **66 femmes** sur les groupes proposés en 2022.

Nous notons avec satisfaction que ce groupe a rempli les objectifs visés. En effet, il accueille des femmes à différents stades de leur relation conjugale : certaines vivent encore sous le même toit que leur conjoint violent, d'autres préparent leur séparation, d'autres encore sont déjà parties. Ainsi, les situations évoquées sont différentes et permettent une complémentarité dans l'évocation des éprouvés.

De plus, on observe un réel besoin chez ces femmes d'évoquer leur vécu avec d'autres femmes, concernées elles aussi par les violences conjugales. Quelle que soit la composition du groupe, chacune respecte scrupuleusement la charte établie et participe activement à la posture contenante et soutenante du groupe. Beaucoup d'empathie, d'écoute et d'entraide sont à l'honneur. Nombre d'entre ces femmes reviennent et tendent même à constituer un "noyau dur" rassurant pour les nouvelles participantes.



3. La sortie

Pour cette année 2022, seul le critère d'amélioration des symptômes était requis pour qu'une sortie du dispositif AVIF 18 soit requise par les professionnelles de l'équipe.

Certains suivis prennent également fin si l'usager le décide ou s'il ne vient plus aux rendez-vous programmés.

ii. Ressources Humaines

Personnel dévolu au service AVIF 18 :

- 2 psychologues cliniciennes
- 1 Directeur
- 1 Secrétaire
- 1 Comptable
- 1 Agent d'entretien

1. Réunions équipe

- Réunions d'équipe REF : permettent de réunir l'ensemble des professionnels de l'association afin de penser ensemble les axes pluridisciplinaires des différentes actions
- Réunions de la Commission Technique : 1 fois par mois, concernent le Directeur et les 4 responsables d'actions. Echanger sur l'actualité de chaque action, organiser les rencontres avec les partenaires et les financeurs, maillon intermédiaire entre les salariés et le Conseil d'administration
- Réunions équipe AVIF 18 : environ 2 fois par mois, concernent le Directeur et les 2 psychologues d'AVIF 18. Réflexions sur les axes de travail propre à cette action.
- Réunions d'équipe SAVI : 1 fois par semaine. Temps de régulation sur les situations communes entre le SAVI et AVIF 18
- Réunions d'équipe réseau VIF : 4 réunions en 2022. Penser le parcours des victimes et l'articulation des différentes structures concernées par les VIF

2. Analyse des pratiques

Les psychologues d'AVIF bénéficient d'une analyse de Pratique délivrée par Anne-Marie THERREAU, Psychologue, à raison de 5 journées par an.

Ce temps de travail leur permet d'aborder collégialement les situations rencontrées les plus complexes, de questionner leur pratique et de se nourrir de la clinique de leur collègue et de la Psychologue intervenante.

C'est un temps de recul nécessaire qui permet d'envisager des angles de réflexions différents et de mettre en alerte contre le risque de traumatisme vicariant.

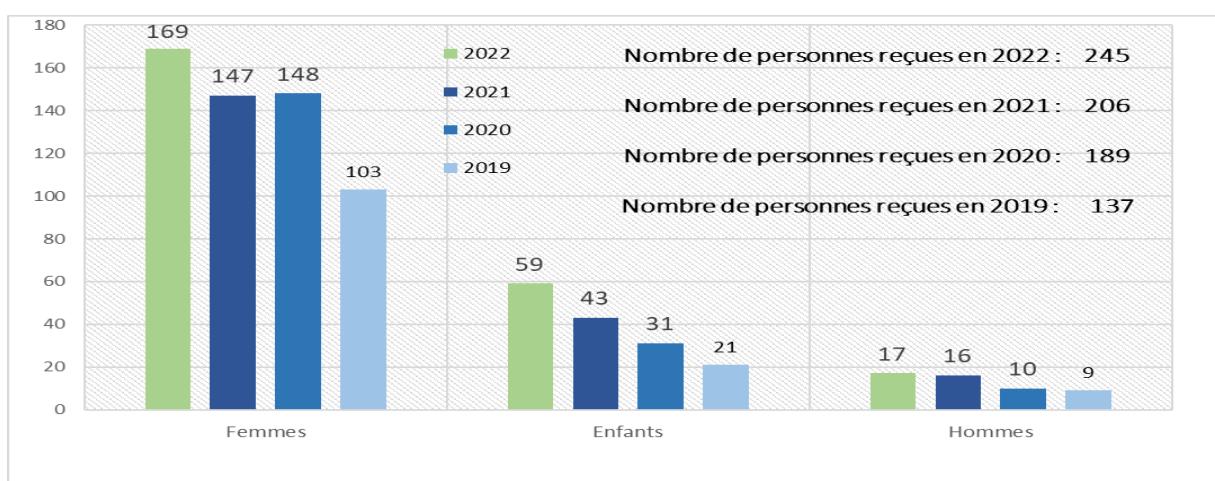
3. Formation

- Poursuite de formation personnelle en EMDR pour l'une des psychologues : Niveau 2 EMDR (Institut français d'EMDR)
- Formation avec le CRP de Tours : Le Psychotraumatisme : connaître, repérer, orienter
- Formation sur l'impact des violences intrafamiliales sur les bébés et les jeunes enfants, Association de Réseau Périnatalité 18
- Colloque sur le phénomène prostitutionnel
- Journée d'étude « Et la place du Trauma dans tout ça ? », proposée par Addiction France 18

f. Evaluation de l'activité AVIF 2022

i. Quantitatif

1. Nombre de personnes reçues en 2022 :

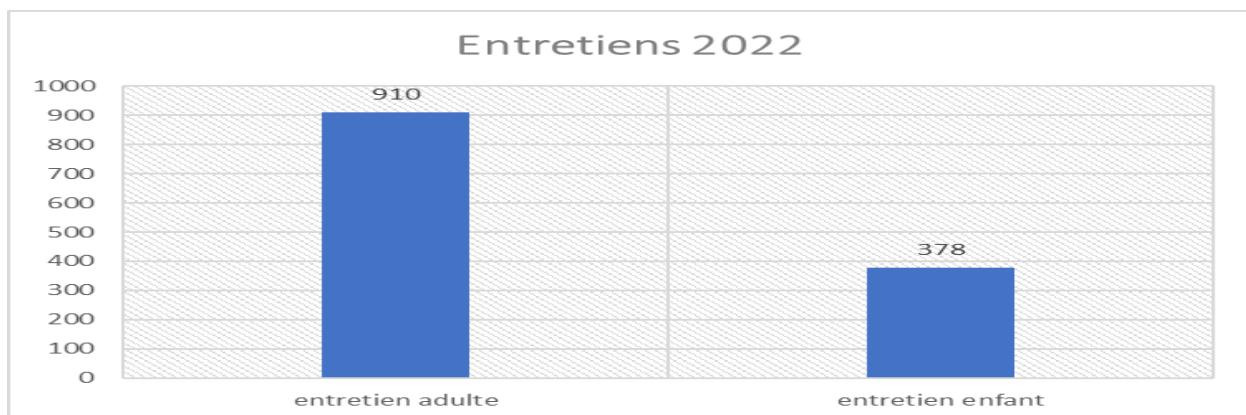


En 2022, furent reçus :

- 186 adultes
- 59 enfants

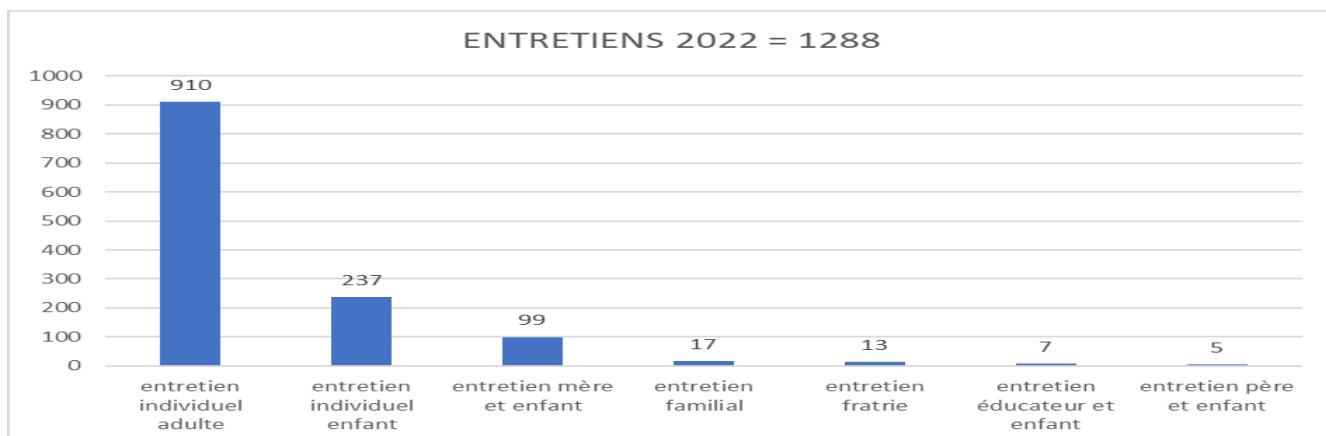
Ce total de 245 personnes nous montre que l'activité d'AVIF est en constante augmentation depuis ces dernières années.

Cela correspond à un total de 1288 entretiens réalisés en 2022.





Aux consultations individuelles concernant les enfants victimes ou exposés, peuvent s'ajouter des consultations parent/enfant et/ou famille et/ou fratrie. Ces consultations nous permettent de prendre en compte la dynamique familiale dans le contexte du psychotraumatisme et d'aider les familles à créer un axe de communication autour de cette réalité. Consolider les ressources environnementales est un point essentiel pour aider à dépasser le TSPT.

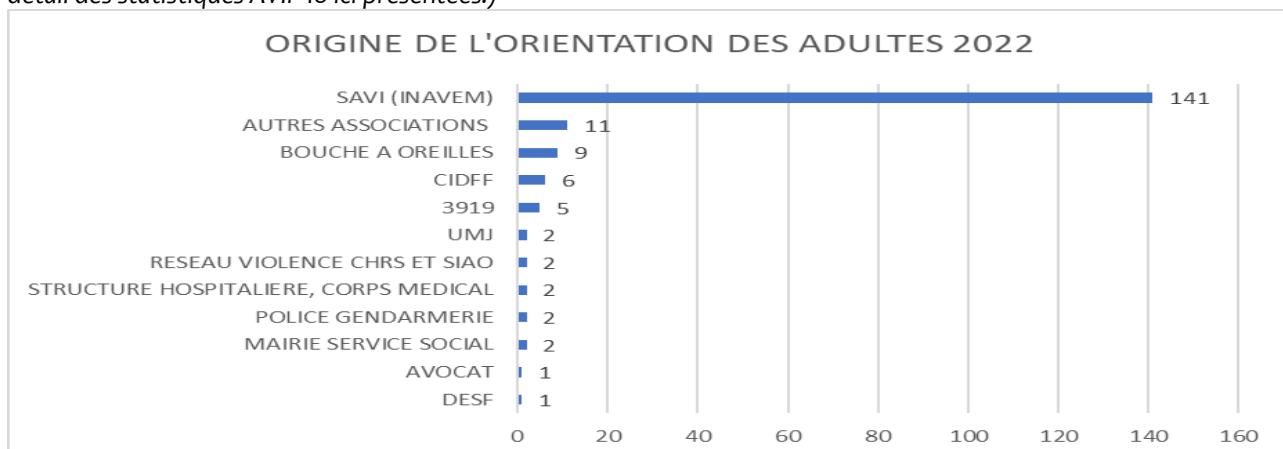


2. Origine des orientations en 2022

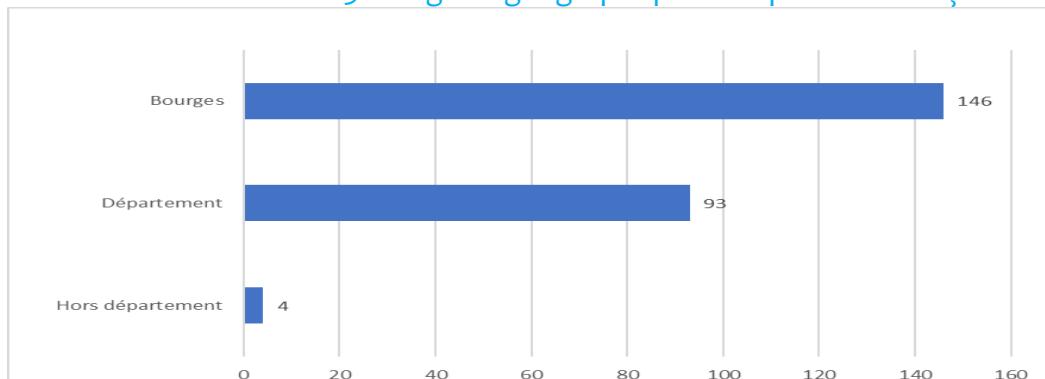
Le renforcement du travail en réseau entre les différents partenaires répond au souhait commun d'apporter une réponse qualitative dans la prévention, le soutien et l'orientation des personnes exposées aux violences, participant ainsi à une augmentation des orientations en 2021.

Le SAVI est notre principal partenaire adresseur.

(Remarque: Les entretiens réalisés au sein de la permanence au SAVI les lundis après-midi ne sont pas comptabilisés dans le détail des statistiques AVIF 18 ici présentées.)

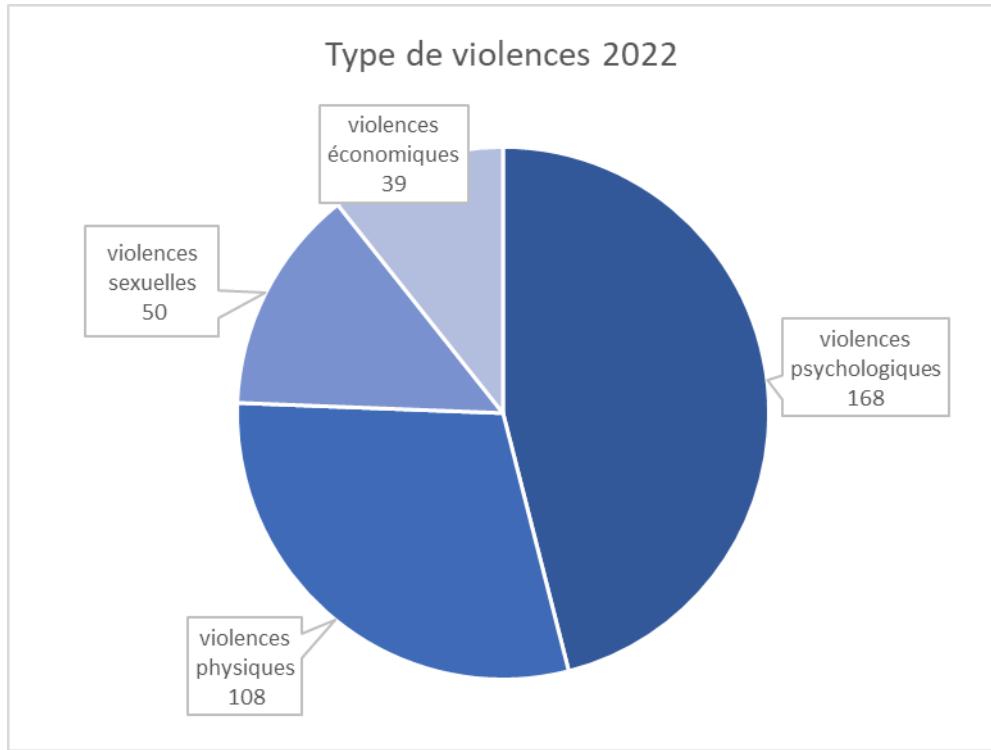
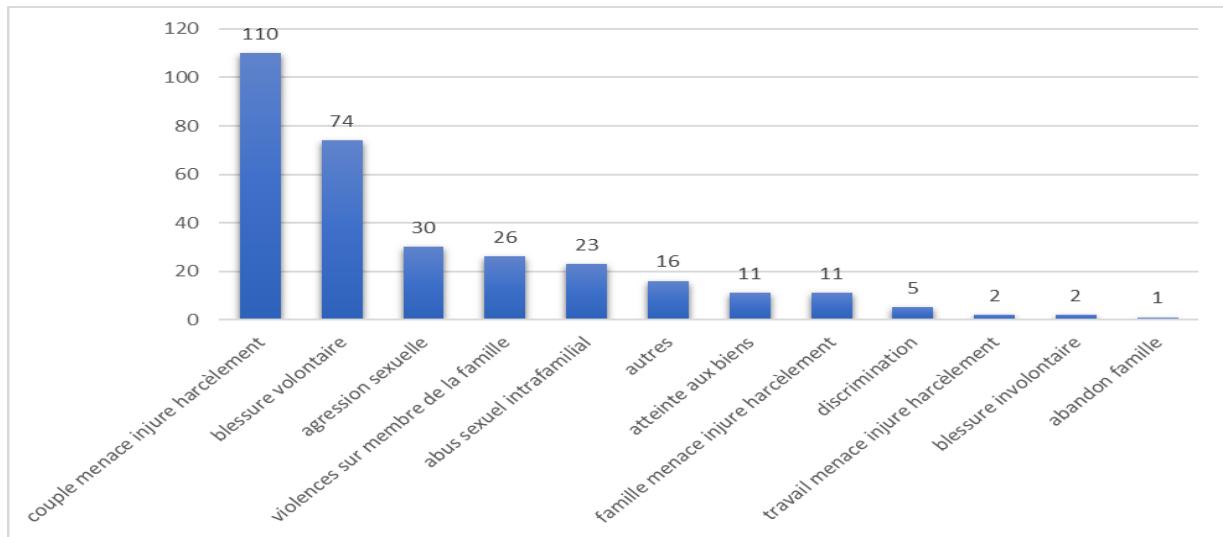


3. Origines géographiques des personnes reçues en 2022





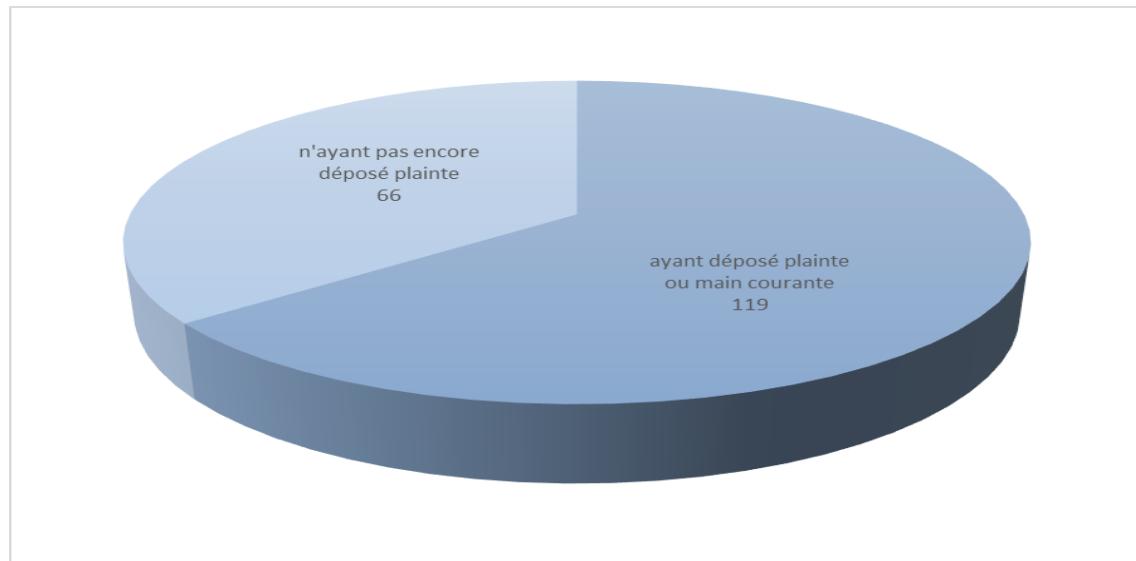
4. Problématiques rencontrées en 2022 : ADULTES



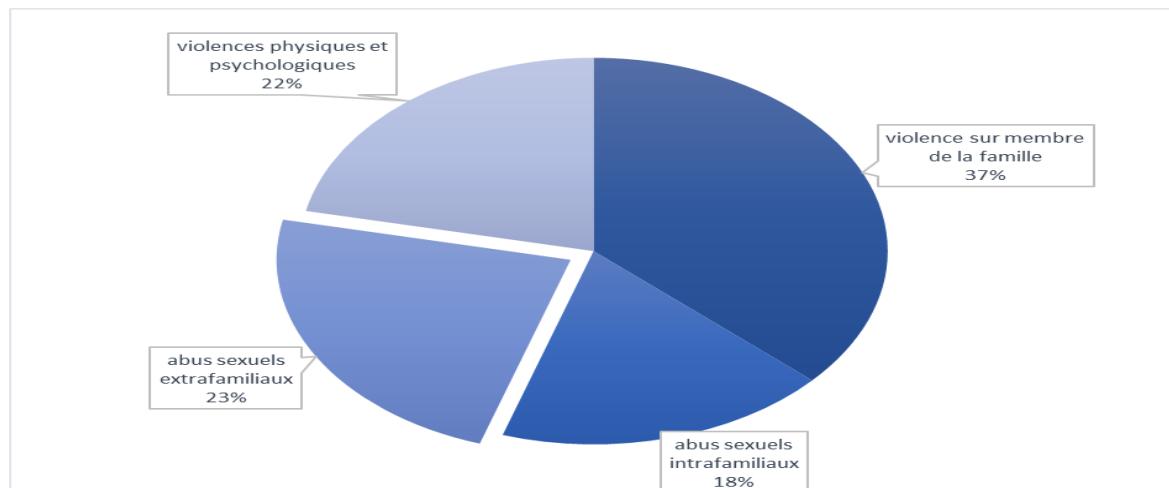
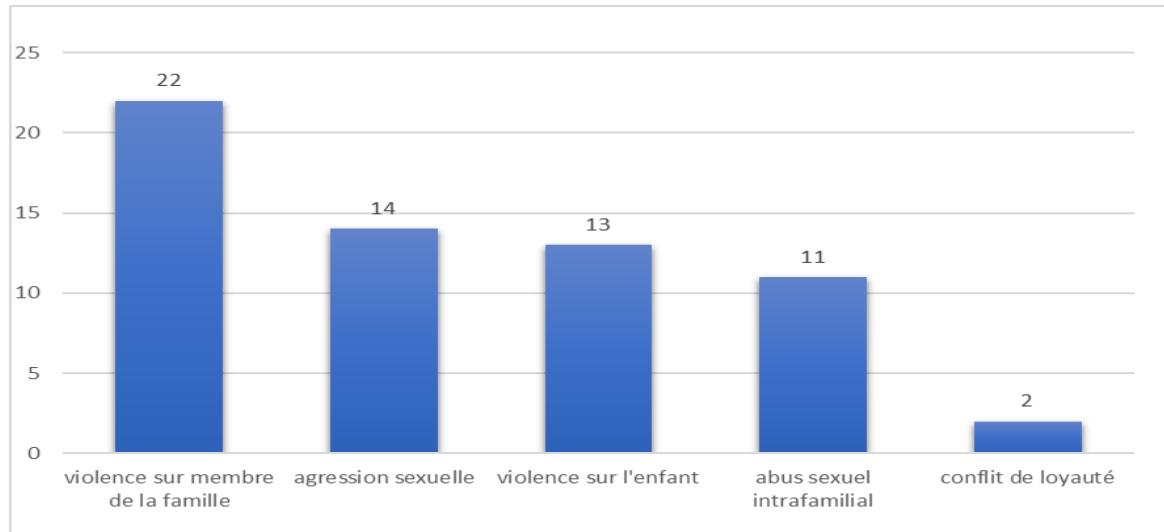


Dépôts de plaintes :

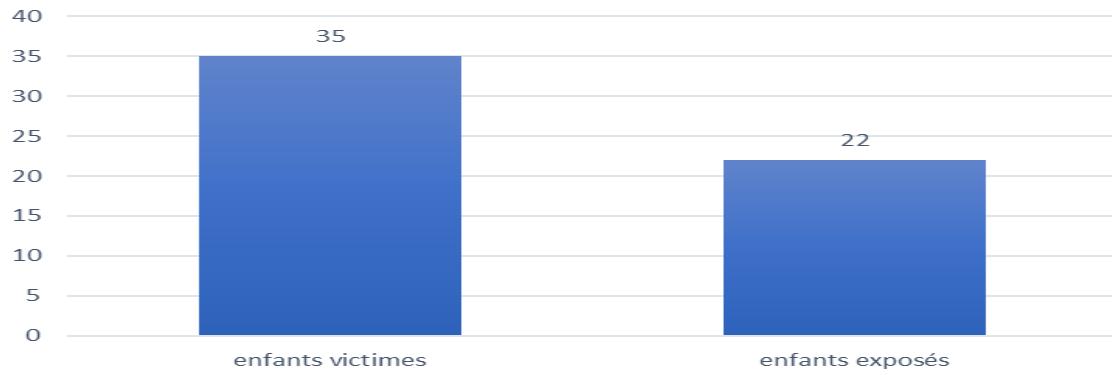
Notre travail consiste également à nous inscrire dans le cadre légal et à aider les victimes majeures rencontrées à se questionner sur leur éventuelle difficulté à porter plainte.



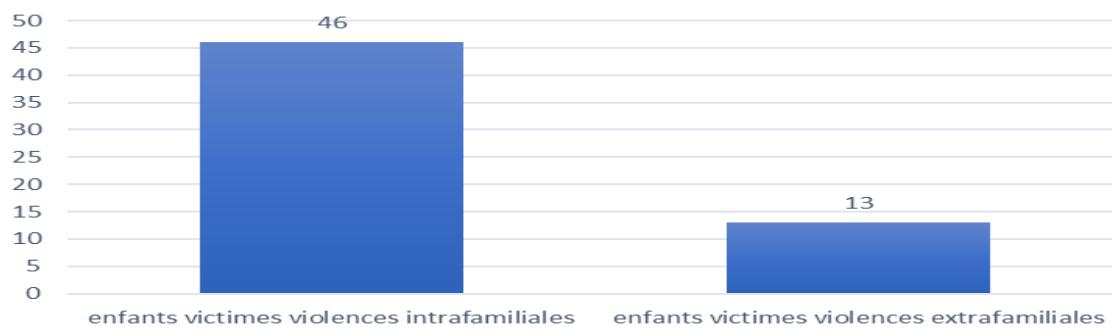
5. Problématiques rencontrées en 2022 : ENFANTS



Enfants victimes/exposés en 2022



Enfants victimes intra ou extra familiales en 2022



Les violences subies par les enfants reçus en 2022 proviennent majoritairement de l'entourage familial.

Les abus sexuels intra et extra-familiaux sur enfants représentent une proportion importante de l'activité d'AVIF.

Pour rappel, les enfants victimes d'agression sexuelle peuvent faire face à des conséquences psychologiques immédiates, mais aussi à des conséquences chroniques qui peuvent interférer avec leur adaptation tout au cours de leur développement. Recevoir en accompagnement psychologique les enfants victimes d'agressions sexuelles c'est leur permettre d'élaborer psychiquement le traumatisme subi et ainsi éviter que celui-ci ne sombre dans une mémoire traumatique dévastatrice lorsqu'elle ressurgit (notamment au cours de la puberté ou lors de l'accès à la sexualité).

Les enfants exposés aux violences conjugales, peuvent eux-aussi souffrir d'effets négatifs sur leur développement cognitif et psychoaffectif, leur santé et avoir des conséquences sur leurs conduites. Dans un contexte familial violent, l'enfant intérieurise un mode de communication à l'autre agressif voire violent. Il risque donc à son tour de manifester son mal être soit par une propension à se conduire en victime, soit en devenant lui-même agresseur par un mécanisme d'identification à l'image du parent agresseur.

Il est également à noter que les violences auxquelles les enfants sont exposés lorsque le couple parental réside ensemble peuvent se prolonger après la séparation des parents. Les enfants peuvent alors être instrumentalisés par le parent agresseur comme pour maintenir l'état d'emprise sur l'autre parent. Ces derniers peuvent également ainsi se retrouver en première ligne dans des rôles intenables de protecteur (parentification vis-à-vis de la victime) ou de spectateur impuissant (violence verbale de l'agresseur à l'égard de l'autre parent).



6. Résultats

A l'image des statistiques nationales concernant les violences intra-familiales, l'activité d'AVIF ne cesse d'augmenter.

Cette augmentation constante pourrait trouver 3 hypothèses d'explication :

- Une montée permanente de la violence dans notre société
- Une libération de la parole chez les victimes de violences et donc plus de demandes d'aides
- Un travail partenarial toujours plus riche sur notre territoire qui conduit à une augmentation des orientations vers notre service.

Le public reçu peut venir de l'ensemble du département ; la distance géographique étant évidemment un facteur limitant à la poursuite d'un accompagnement psychologique dans les meilleures conditions.

Pour les adultes, les violences rencontrées sont majoritairement conjugales (110 adultes sur 186 reçus).

Les agressions sexuelles sont distinguées des abus sexuels intrafamiliaux et concernent, quant à elles, les violences sexuelles extra-familiales. Elles arrivent en troisième position dans les demandes.

Concernant les enfants, la majorité de ceux reçus au sein d'AVIF en 2022 ont été victimes directes de violences. La proportion d'abus sexuel intra ou extra-familiaux est importante (41%).

AVIF a également accueilli un nombre conséquent d'enfants exposés à des violences conjugales (37%)

ii. Evaluation de l'activités qualitative

1. Les principaux points à retenir de l'activité

a. Freins

- Les freins rencontrés par les professionnels d'AVIF 18 concernent principalement le nombre constant et conséquent de nouvelles situations. En effet, le rythme des orientations vers AVIF 18 est très soutenu.

Pour une prise en charge de qualité, il est important de proposer aux mineurs victimes de violences une prise en charge assez rapide. Pour ce faire, nous sommes très régulièrement dans l'obligation de déplacer certains rendez-vous pour proposer une place à ces mineurs.

De plus, les symptômes massifs dont souffrent la majorité des victimes de violences intra-familiales (enfants et adultes) nécessitent un accompagnement avec des fréquences de rendez-vous que nous ne sommes pas toujours en mesure de leur fournir.

Enfin, la fréquence très soutenue du nombre de rendez-vous pour psychologues jointe à la charge émotionnelle des victimes qui viennent déposer auprès d'eux leur traumatisme fait courir des risques psycho professionnelles, notamment d'épuisement. Il convient donc de trouver une organisation plus équilibrée.

- Les locaux actuels participent à la complexité de notre travail. En effet, AVIF 18 ne dispose que d'un bureau de consultation pour les 2 psychologues. Il nous faut donc chaque jour penser une organisation avec nos collègues afin de trouver un espace disponible.



b. Atouts

- Le travail effectué auprès des victimes de violence conjugale (le plus souvent des femmes) a également un **objectif préventif**. En effet, au cours du travail thérapeutique avec ces mères, nous tâchons de les amener à prendre conscience que leurs enfants souffrent ou ont souffert de cette exposition à la violence entre leurs parents. Ainsi, cette guidance parentale comprise dans l'accompagnement permet de les aider dans leur rôle de mère, voire de leur proposer un accompagnement psychologique pour leurs enfants au sein de notre action ou d'Addiction France en cas de contexte d'alcool, voire de les orienter vers une solution de visite médiatisée par les professionnels de l'Espace Rencontre si les échanges de garde sont générateurs de situations de violences.
- L'impact des violences conjugales sur les enfants nécessite une attention toute particulière vis-à-vis de ceux-ci tant il est grave et fréquent. Les enfants exposés aux violences conjugales doivent donc bénéficier de prises en charge adaptées pour mettre des mots sur ce qu'ils vivent, prendre la distance nécessaire à leur protection, à leur construction psychique et à la construction de liens équilibrés.
- Les psychologues d'AVIF 18 sont formées à la prise en charge psychologique des enfants victimes de violences et spécifiquement à la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles. Elles disposent ainsi d'outil spécifique à ces accompagnements particuliers.
- La thérapie EMDR a fait l'objet de nombreuses études scientifiques internationales. Elle est reconnue dans le traitement du trouble de stress post traumatisant par l'OMS (2013), l'INSERM (2004 et 2015) et la Haute Autorité de la Santé (2007). Découvert en 1987 par Francine Shapiro, psychologue américaine, l'EMDR est un mécanisme neuro-émotionnel déclenché par les mouvements oculaires qui permet de dépasser des vécus traumatisques non digérés responsables de divers symptômes, dont certains sont parfois très invalidants. Ce mode de thérapie est reconnu dans la prise en charge des victimes de violences.
- Avec une **moyenne de 7 femmes présentes par groupe de parole**, on comptabilise un total de **66 femmes** sur les groupes proposés en 2022

Nous notons avec satisfaction que ce groupe rempli les objectifs visés. En effet, il accueille des femmes à différents stades de leur relation conjugale : certaines vivent encore sous le même toit que leur conjoint violent, d'autres préparent leur séparation, d'autres encore sont déjà parties. Ainsi, les situations évoquées sont différentes et permettent une complémentarité dans l'évocation des éprouvés.

De plus, on observe un réel besoin chez ces femmes d'évoquer leur vécu avec d'autres femmes, concernées elles aussi par les violences conjugales. Quelle que soit la composition du groupe, chacune respecte scrupuleusement la charte établie et participe activement à la posture contenante et soutenante du groupe. Beaucoup d'empathie, d'écoute et d'entraide sont à l'honneur. Nombre d'entre ces femmes reviennent et tendent même à constituer un "noyau dur" rassurant pour les nouvelles participantes

- AVIF 18 est un acteur dynamique et reconnu au sein du réseau VIF du Cher. Le travail facilité avec nos partenaires participe à la richesse de notre pratique.



2. Les perspectives 2021 pour 2022

La perspective globale 2021 pour 2022 était de maintenir notre fonction d'accueil et d'écoute des adultes victimes de violences et des enfants victimes et/ou exposés à la violence en y apportant toujours plus de qualité et en continuant à travailler sur notre réseau départemental complémentaire et compétent.

Le travail d'articulation et de réflexion autour du parcours des victimes avec l'UMJ, le Pavillon des victimes, le PMPEA et Addiction France était l'une de nos perspectives. Différentes réunions ont eu lieu à ce sujet en 2022, accompagnées par la Préfecture du Cher et la Mairie de Bourges.

Il était également souhaité que le groupe de parole mensuel pour les femmes victimes de violences perdure. Celui-ci s'est bien poursuivi en 2022.

3. Les principaux points saillants de 2022

Faits qui caractérisent l'année passée

- 2 psy, 48h30 / semaine
- Travail d'articulation avec l'UMJ, le PMPEA, Le Pavillon des Victimes et le SAVI
- Travail sur le Protocole enfants victimes et exposés
- Mise en place d'une réflexion sur une nouvelle organisation

g. Le travail partenarial

Avec qui ?

L'action AVIF 18 s'inscrit comme un maillon important au sein du réseau d'aide départemental des victimes de violence constitué des différents professionnels accueillant ce public : commissariats, gendarmeries, tribunal de grande instance, service des urgences, médecins généralistes, travailleurs sociaux, structures d'hébergement, Espace Rencontre du Relais Enfance et Famille, SAVI, CIDFF, Droits des Femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, SOS Médecins, SOS 24 h/24 du Centre Hospitalier Spécialisé, numéro national SOS Femmes Victimes de Violences (3919)...

Une convention mise en place depuis 2016 entre le Relais Enfance et Famille et le service SAVI du Relais prévoit une permanence au sein du SAVI les lundis après-midi (1/2h de réunion d'équipe + 2h de consultation).

Ce travail partenarial de proximité nous permet d'être en lien direct avec les professionnelles assurant le suivi juridique et social de nos usagers. Ainsi, les passerelles, informations et orientations sont facilitées, ce qui confère un caractère rassurant pour le public qui nous consulte.

Un partenariat important est également à l'œuvre avec la DDETSPP et Addiction France. En 2022, nous avons, ensemble, travaillé à la ré-écriture du protocole d'accompagnement pour les enfants victimes et/ou exposés ; protocoles destinés aux services de police et gendarmerie, à la DEF et DADST du Conseil Départemental ainsi qu'aux Mairies du Département du Cher.



Réunions d'articulation du parcours des victimes (enfants et adultes) autour de la prise en charge thérapeutique des personnes victimes de violences. Services concernés : Le Relais (SAVI et Pavillon des Victimes), l'UMJ, Le PMPEA, Addiction France et AVIF 18.

CLSPD dit « restreint » : 1 fois par mois, une professionnelle d'AVIF participe à la rencontre du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

Cette cellule opérationnelle de suivi des situations individuelles spécifique aux violences nous permet de travailler en réseau autour des situations qui présentent un risque de passages à l'acte violents.

Commissions plénières et commissions thématiques proposées par la préfecture, à raison d'une par trimestre.

Participation à une réunion du Contrat Local de Santé de Vierzon : informations sur la mise en place d'un projet de lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles.

Rencontre de l'Adjudant Thorel de la brigade de protection des familles et participation à l'inauguration de la Maison de Protection des Familles, Saint Martin d'Auxigny.

i. Les besoins prospectifs

Maintenir ce travail partenarial riche en s'inscrivant toujours dans les temps de travail collectifs précités.

Reprendre les réunions réseau VIF élargi : ces rencontres avaient lieu environ 3 fois par an. Elles avaient pour objectif de maintenir un lien avec tous les partenaires et de communiquer sur nos actualités. Suite à la période du Covid, ces réunions n'ont plus eu lieu. Il serait intéressant de repenser leur organisation.

Rencontrer l'antenne locale du centre de psychotraumatologie qui verra le jour en 2023 à Bourges et l'inclure dans notre articulation partenariale.

h. Bilan 2022 – Conclusion

Le nombre de demandes d'accompagnement et d'orientations vers notre service n'a cessé d'augmenter en 2022 (et depuis les dernières années).

Concernant les accompagnements des adultes, la fréquence des rendez-vous reste insuffisante au regard des besoins du public reçu (1 rdv toutes les 3 ou 4 semaines en moyenne).

Les demandes pour des mineurs sont constantes et nécessiteraient que nous puissions prévoir chaque semaine des créneaux pour ces urgences.

AVIF 18 doit donc trouver des solutions pour maintenir sa spécificité et veiller à proposer un service adapté au public concerné tout en assurant des conditions d'exercice professionnelle compatible avec ces objectifs.



i. Perspective 2023

- Définir et mettre en place une solution pour retrouver une meilleure qualité de travail (meilleure fréquence de rendez-vous, créneaux d'urgences, diminution du temps d'attente pour le début du suivi) en établissant notamment des critères plus précis concernant le public pouvant être accueilli par AVIF
- Formation : Module de spécialisation pour la prise en charge des traumatismes complexes en EMDR (Institut français d'EMDR) + Formations avec le CRP de Tours
- Ouvrir des permanences dans les quartiers nord de Bourges et/ou sur le département et recruter un(e) troisième psychologue au sein de l'équipe AVIF afin de proposer un plus grand nombre de créneau et limiter les délais d'attente sous condition de ressources nouvelles
- Inclure l'antenne locale du centre de psychotraumatologie de Bourges dans notre travail d'articulation pour encore améliorer le parcours des personnes victimes de violences
- Commencer un travail de recherche sur un axe prévention à développer





RAPPORT ACTIVITE

FAMILLE ET PRISON

2022



6. ACTIVITE FAMILLE ET PRISON 2022

a. Introduction

Comme toutes les actions du Relais Enfance et Famille, l'action « Famille et Prison » a pour but d'aider à la relation Parent/Enfant, ici dans le cadre particulier de l'incarcération de l'un ou des deux parents. Notre action de soutien à la parentalité et d'accompagnement des liens familiaux s'exerce à la maison d'arrêt de Bourges, au quartier hommes et au quartier femmes.

b. Rappel définition de la mission

La rupture des liens parents/enfants, qui plus est si elle est brutale et inexpliquée, risque de créer chez l'enfant un sentiment d'abandon, un état d'anxiété d'autant plus important que l'équilibre familial se trouve perturbé, et la mise en mots des émotions difficile. En effet, l'enfant séparé de son parent cherchera toujours à savoir ce qui se passe et se forgera ses propres hypothèses. Garder le silence, c'est ne pas lui permettre de comprendre, et lui faire prendre le risque d'endosser la responsabilité de cette absence.

Cette responsabilité incombe au parent incarcéré, et c'est à lui ainsi qu'à l'entourage de l'enfant d'apporter des réponses adaptées à la situation, et ainsi l'aider à se construire, ou à mieux se reconstruire.

Notre action de prévention permet d'aider les parents à rester parents au-delà de leur incarcération, et à l'enfant d'avoir accès à ses deux parents.

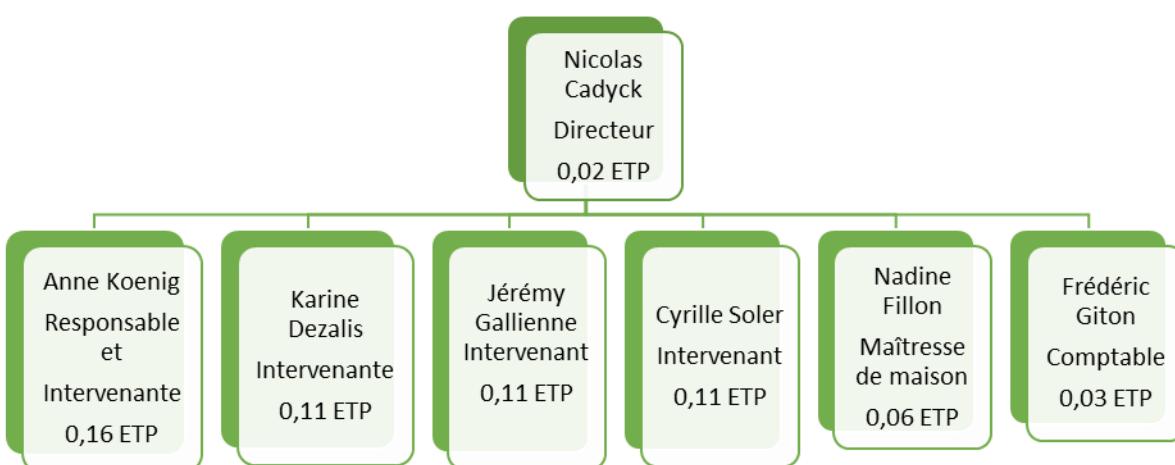
Cette action s'inscrit également dans une perspective de réinsertion du parent et de prévention de la récidive dans la mesure où les liens familiaux auront pu être préservés.

c. Organigramme du service avec ETP et qualification

Le temps d'intervention sur l'action Prison est de 0,61 ETP, réparti sur sept postes.

L'équipe des intervenants en maison d'arrêt se compose de :

- Une psychologue responsable d'action (Anne KOENIG)
- Trois éducateurs spécialisés (Karine DEZALIS, Jérémy GALLIENNE, Cyrille SOLER)





d. Les bénéficiaires de l'action

i. Typologie

Notre action s'adresse à tout parent incarcéré à la maison d'arrêt de Bourges, à la demande de la personne placée sous-main de justice ou sur orientation de son conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP). Il peut s'agir également d'une demande du parent dont le conjoint (ou ex conjoint) est incarcéré.

Les motifs d'incarcération, sauf s'ils sont en lien avec les enfants, ne sont pas systématiquement demandés et n'ont pas d'influence sur nos actions. En revanche, il est indispensable de respecter les contraintes judiciaires, que nous vérifions avec le SPIP (interdictions de communiquer, droits parentaux restreints...). Dans les situations où les motifs d'incarcération sont en lien avec les enfants, le groupe de parole n'est pas toujours possible ni souhaitable tant que le positionnement parental n'est pas adapté.

ii. Les principales problématiques

Selon les motifs de l'incarcération, et notamment lorsque celui-ci concerne directement les enfants (maltraitance, carences graves, infanticides, agressions sexuelles...), les rencontres individuelles sont essentielles pour interroger la parentalité défaillante dans sa réalité et ses conséquences pour l'enfant ; tout ne peut pas être évoqué en groupe.

Concernant les attentes des parents qui s'adressent à l'équipe du Relais Enfance et Famille, il peut s'agir d'une simple demande de nouvelles des enfants, de renseignements concernant leurs droits relatifs à l'autorité parentale, d'un souhait d'organisation de « parloir famille » assuré par l'entourage familial, ou d'une demande de reprise de contact après une interruption inexplicable des « parloirs familles », ou de mise en place de parloir pour leur enfant par notre intermédiaire.

iii. Les ressources mobilisées des personnes

Afin d'interroger et d'accompagner la question des liens parent/enfant et de la parentalité, nous mettons en mouvement et au travail certaines ressources des personnes elles-mêmes :

- Capacité de verbalisation et de communication, mettre en mots ses ressentis, accueillir et soutenir les ressentis de l'autre
- Prise de recul pour sortir du discours de victimisation en lien avec la procédure pénale, se positionner en tant que parent et considérer ce que vit la famille et l'enfant à l'extérieur
- Responsabilisation sur les conséquences de l'incarcération sur les enfants (« le juge, il pense pas aux enfants en nous enfermant »)
- Mettre en perspective les temporalités différentes intérieur/extérieur de la détention (le temps passe beaucoup plus vite à l'extérieur « ça fait une semaine et j'ai toujours pas de réponse »)
- Créativité et connaissance de son enfant pour fabriquer des objets adaptés à son âge et à ses goûts,
- Capacité de mobilisation afin de lancer des procédures (reconnaissance d'enfant, demande de parloirs JAF),



- Réflexion sur la parentalité et les réponses adaptées à apporter aux enfants (« *je vais pas lui dire que je suis puni vu que j'ai rien fait de mal* », « *je veux pas qu'il vienne me voir ça me ferait trop mal/c'est pas un endroit pour les enfants* », « *moi je dis jamais non à mes enfants* »),
- Travail sur l'estime de soi, revalorisation de leurs compétences personnelles, renarcissation parentale lors de la réalisation d'objets « réussis » ou que les enfants ne quittent plus.
- Prise de recul et réflexion sur leurs parcours en tant qu'enfant eux-mêmes (être assis à une table à faire une tâche leur rappelle la période scolaire)
- Découvertes de l'intérêt de réaliser des activités avec les enfants après la sortie ou durant les parloirs

e. Organisation et fonctionnement

i. Parcours des personnes

1. L'accueil : entretiens individuels

Les personnes peuvent avoir connaissance de notre action principalement par le Service Pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), en lisant le livret d'accueil remis à tous les arrivants, ou par d'autres personnes en interne (bouche à oreille). L'intervention du Relais Enfance et Famille se fait à la demande de la personne placée sous-main de justice qui en exprime le besoin, après vérification des autorisations nécessaires auprès du SPIP, ou sur orientation de son conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP).

Nous rencontrons systématiquement en individuel toutes les personnes qui nous sont orientées, afin de leur présenter notre action, et évaluer leur demande et leurs besoins. Elles décident ensuite si elles souhaitent participer au groupe de parole. Nous leur proposons également de les rencontrer en dehors du groupe de parole ; la relation individuelle peut constituer un premier temps de rencontre, ou un complément.

Ces entretiens vont permettre aux parents de réaffirmer leur place, bien souvent fragilisée par l'incarcération ou par une rupture plus ancienne. C'est dans cet espace privilégié de parole autour de la relation parent/enfant qu'ils pourront réfléchir sur leur motivation, évaluer leurs compétences parentales, et exprimer leurs inquiétudes afin de se positionner dans cette fonction parentale.

2. L'accompagnement :

Les temps d'intervention sont organisés ainsi :

- Deux groupes de paroles (un dans chaque quartier) de 2h chaque semaine
- Un créneau de 3h par mois le vendredi après-midi au quartier Hommes pour les entretiens individuels
- Des entretiens individuels selon les besoins avant ou après les groupes de parole au quartier Femmes, et parfois au quartier Hommes
- Des entretiens familiaux sur la semaine au siège de l'association
- Des parloirs à organiser en-dehors des temps scolaires et des parloirs famille



a. Les groupes de parole

Les groupes sont constitués de personnes volontaires, à la place ou en plus du suivi individuel que nous pouvons leur proposer. Tous ne souhaitent pas participer, et tous n'en ont pas l'autorisation selon les motifs de détention ou les interdictions de communiquer éventuelles.

Deux groupes de parole sont animés chaque semaine, un au quartier femmes (mardi après-midi) et un au quartier hommes (jeudi matin).

Le groupe de parole a pour objectif un échange, une mise en mots d'expériences, de ressentis concernant la séparation des enfants, les parloirs, les nouvelles, avec support de création d'objets-liens qui pourront être envoyés ou remis aux parloirs. Le partage de groupe permet un travail de remise en question personnelle sur le lien familial, tel qu'il était, tel qu'il est, et sur ce qu'est la place d'un père. La réflexion s'élabore également autour des nouvelles des enfants : en reçoivent-ils, et quelles sont-elles ? Il semble primordial d'interroger la question de l'état psychologique des enfants, afin de prendre conscience des difficultés rencontrées à l'extérieur de la détention et ainsi les aider, lors des courriers ou des parloirs, à donner des réponses appropriées.

La question de dire ou de ne pas dire à l'enfant dans quel lieu ils se trouvent se pose régulièrement. Les échanges à ce sujet entre les participants sont particulièrement aidants, et le partage des expériences vécues éclaire le choix des indécis.

La création d'objets (bijoux, peluches, vêtements...) lors de cet atelier devient le support possible d'une parole sur l'enfant, et un moyen d'entrer en relation avec lui. Ils prennent souvent un sens tout particulier pour les enfants qui les reçoivent, témoignant de l'attention parentale et de la continuité de l'attachement.

Nous nous chargeons d'envoyer aux enfants ces « objets-lien », lorsque les parents ne peuvent les remettre eux-mêmes lors de parloirs. Certaines mères ont également pu offrir un cadeau d'anniversaire à leur enfant par notre intermédiaire. En accord avec le chef d'établissement, ces cadeaux peuvent ainsi être remis lors de parloirs, ou envoyés par nos soins.

b. Les parloirs :

Dans certains cas, notre service est amené à prendre en charge l'accompagnement au parloir : lorsqu'une famille n'est pas en mesure de le faire ou lorsque la complexité de la situation familiale nécessite l'intervention d'un tiers, médiateur à la relation, ou lorsque les services sociaux ne sont pas en mesure de les assurer (éloignement géographique, parloirs le samedi...)

La présence d'un tiers permet de soutenir la relation parent /enfant et d'être garant du bon déroulement du parloir, dans l'intérêt de l'enfant. C'est le lieu où le parent retrouve progressivement « les mots pour le dire », les mots pour répondre au questionnement de l'enfant, les gestes pour rassurer... En effet, la rupture parfois longue et le contexte carcéral ne facilitent pas la reprise de contact.

Au quartier femmes, un espace a été spécialement aménagé pour ces rencontres enfants-parents ; murs décorés, jeux de tous âges à disposition. Au quartier hommes, il n'existe pas d'espace dédié aux parloirs médiatisés, qui ont lieu dans les parloirs familles habituels.



La durée moyenne d'un parloir enfant est de 1 heure, et peut aller jusqu'à 1h30 selon la situation et l'âge des enfants. Un temps de préparation avant parloir et un temps de parole après parloir sont nécessaires à l'enfant afin d'exprimer son ressenti pour l'aider à s'approprier les évènements.

L'évolution de la politique pénitentiaire, privilégiant les aménagements de peine et la diminution du temps d'incarcération (conditionnelle parentale, bracelet électronique...) a fait ces dernières années diminuer le nombre de mères incarcérées et donc le nombre de parloirs médiatisés à organiser par notre service, et ce d'autant plus que les services de placement prennent de plus en plus spontanément en charge les parloirs. Cependant, notre travail, s'il est dans ce cas moins dans la médiatisation des visites, reste indispensable en qualité de tiers relais. En effet, les mères assistant à notre groupe de parole, nous sommes à même de faire le lien entre elles et les services sociaux concernés pour accompagner au mieux le déroulement de ces parloirs : mise en mot des ressentis, préparation au moment difficile du départ des enfants...

3. La sortie : à l'extérieur de la MA

Nous proposons systématiquement aux parents notre soutien et notre accompagnement afin qu'ils puissent continuer à exercer leur fonction parentale, et prenons donc contact avec les services sociaux ou familles ayant en charge les enfants en cas de rupture de lien ou de difficulté. Des contacts sont pris par téléphone ou par courrier avec les familles et intervenants concernés par la situation familiale, afin d'envisager les possibilités de maintien du lien parent/enfant dans l'intérêt de l'enfant, et dans le respect de l'autorité dont il dépend, qu'il s'agisse de transmettre des nouvelles, d'évoquer certaines demandes des parents, ou d'organiser un parloir.

Il est nécessaire durant les premiers contacts de réintroduire dans le lieu de vie de l'enfant, une parole sur le parent et par là même sur son incarcération.

Un soutien est parfois indispensable auprès du parent (parfois des grands-parents) qui se retrouve seul avec ses enfants suite à l'incarcération de l'autre parent. Nous proposons alors notre aide pour les démarches à effectuer en vue d'un "parloir famille", une écoute de leurs difficultés puisque l'équilibre familial est de fait perturbé, et un accompagnement dans le choix des mots à poser sur la situation afin de l'expliquer aussi sereinement que faire se peut aux enfants concernés.

Dans certaines situations particulièrement difficiles, aucune nouvelle directe ni aucun parloir ne peut être envisagé (interdiction du Juge des Enfants ou du Juge d'Instruction) ; le travail de lien est alors particulièrement important avec les services sociaux, afin à la fois de ne pas effacer totalement le parent de la vie de l'enfant ou le laisser avec une image parfois diabolisée, mais aussi de permettre au parent d'appréhender la souffrance psychologique de l'enfant et de faire un travail qui puisse permettre une attitude réparatrice.



ii. RH

1. Réunions équipe

Des réunions d'équipe sont indispensables mensuellement, afin de faire le point ensemble sur les situations et démarches éventuelles en cours concernant les personnes suivies.

La constitution des groupes est réévaluée, l'achat de matériel envisagé, les dynamiques de groupes de parole considérées.

Un point est fait sur l'organisation du service : disponibilité des intervenants (congés etc) et des salles à la maison d'arrêt, prochains parloirs à réserver...

2. Analyse des pratiques

Du fait de l'activité en discontinu depuis 2020 (confinement, restrictions d'accès dues au COVID à la maison d'arrêt...), l'analyse des pratiques a été interrompue.

L'équipe a convenu soit de demander un temps dédié « prison » lors de l'analyse des pratiques de l'Espace Rencontre (mêmes intervenants en majorité) en cas de difficulté particulière, soit de remettre en place des séances régulières si le besoin s'en faisait sentir.

f. Evaluation de l'activité 2022

i. Activité quantitative

1. Origine des orientations

- 39 orientations de personnes incarcérées en situation de rupture familiale, risque de rupture, ou demande de participation à l'atelier des pères par leurs conseillers d'insertion et de probation
- 7 demandes en interne des personnes détenues à la maison d'arrêt (dans notre boîte)
- 7 demandes directes des familles ou services sociaux concernant des personnes détenues à la maison d'arrêt de Bourges, ou transférées dans d'autres centres pénitentiaires.

2. Nombre de participants aux activités

- 56 personnes détenues rencontrées dans le cadre de nos actions (39 au quartier hommes et 17 au quartier femmes)
- 128 enfants concernés directement ou indirectement par nos actions
- 53 entretiens en maison d'arrêt (38 au quartier hommes et 15 au quartier femmes)
- 61 entretiens hors détention, avec des membres de la famille ou des services sociaux (46 au quartier hommes et 15 au quartier femmes)



3. Nombre de groupes de parole et fréquentation

- 36 participants au total sur l'année (22 au quartier hommes et 14 au quartier femmes)
- 24 groupes assurés au quartier hommes (21 annulés du fait de la MA), 4 participants pour 7 inscrits par groupe en moyenne
- 33 groupes assurés au quartier femmes (8 annulés du fait de la MA), 6 participantes pour 7 inscrites par groupe en moyenne

4. Nombre de parloirs

- 8 parloirs pour 3 pères et 9 enfants

5. Résultats

Une activité en hausse concernant le nombre de groupes de parole qui ont pu être assurés malgré tout (57 contre 25 en 2021) et le nombre de personnes détenues rencontrées (57 contre 51) et l'accompagnement d'enfant en parloirs (8 réalisés sur les 10 prévus, pour 3 pères, contre 5 pour un père en 2021).

Cependant la moyenne de fréquentation au quartier hommes reste faible au regard du nombre d'inscrits, les groupes de parole ne pouvant être proposés de façon régulière le groupe est très changeant (sorties ou transferts entre deux groupes) et moins investi.

ii. Activité qualitative

1. Les principaux points à retenir de l'activité

a. Freins

Le COVID et les clusters du fait de la promiscuité en maison d'arrêt ont entraîné l'annulation de 15 groupes de paroles (plus d'entrée d'intervenants, ou plus d'activités en groupe).

Des difficultés liées à l'organisation au sein de la maison d'arrêt (pas de salle disponible, blocages de mouvements, surveillants en renfort qui ne connaissent pas notre fonctionnement...) ont également entraînés l'impossibilité d'assurer 14 groupes de parole.

Concernant les personnes détenues elles-mêmes, nous avons été confrontés au manque de disponibilité des participants du fait d'autres activités concomitantes, ou du choix de privilégier le travail rémunéré.

Le manque de régularité fait que la dynamique de groupe est difficile à retrouver au quartier hommes.



b. Atouts

Au quartier femmes, la taille réduite du quartier permet un travail de lien simplifié avec les surveillantes, concernant les nouvelles arrivées et départs, ainsi que la participation aux groupes ou les besoins de rencontres en individuel. La salle prévue est toujours disponible, les surveillantes savent à l'avance qui participe à notre activité. La dynamique de groupe est maintenue, la présence régulière (moyenne de participation de 6 pour 7 inscrites, contre 4 pour 7 inscrits du côté hommes).

Le travail de partenariat régulier avec le SPIP est essentiel pour notre action. L'élaboration d'outils communs pour la transmission des orientations, dans le respect de la procédure pénale, ainsi qu'une volonté bilatérale d'échanges sur les situations des personnes dans le respect des rôles de chacun, permet ce travail en collaboration.

Les capacités d'adaptation et la souplesse des intervenants du REF sont des atouts essentiels pour le maintien de nos activités. D'une part, pour faire face aux imprévus en détention (surveillants non informés, horaires de mouvements, autres activités dans la salle, liste des participants pas communiquée en interne, oubli des intervenants en atelier ou en parloir, plus d'électricité, pas de clé, fouille générale...), et d'autre part pour anticiper les difficultés prévisibles (changement de jour d'intervention au quartier hommes, et d'heure ensuite, pour éviter le choix travail/groupe de parole et éviter le moment des mouvements pour les surveillants...).

2. Perspectives 2021 pour 2022

« Comme en 2020, la crise sanitaire a de nouveau fortement impacté nos actions en 2021. Les intervenants n'ont en effet pas pu reprendre les activités à l'intérieur de la maison d'arrêt avant le 16 mars, pour de nouveau ne plus avoir l'autorisation d'entrée dans l'établissement le 7 avril. La reprise des activités en individuel a pu être possible au 25 mai, et l'activité en groupe à partir du 31 août avec une limite en nombre de personnes présentes en groupe.

Les mesures sanitaires ont également impacté les personnes incarcérées dans le lien avec leurs familles. En effet, si les parloirs familles ont été maintenus, ce qui n'avait pas été le cas durant les confinements en 2020, la mise en place de plexiglas pour empêcher les contacts physiques a poussé nombre de parents, notamment ceux ayant de jeunes enfants, à annuler les rencontres. Pour les parents dont les enfants sont placés, des temps d'échanges en visioconférence ont pu être proposés en remplacement, afin de maintenir le lien.

Nous espérons que la situation sanitaire évoluant, nos activités pourront reprendre de façon régulière et normale. »

3. Principaux points saillants 2022

Hormis les difficultés liées au COVID et à l'organisation en interne à la maison d'arrêt, les orientations et demandes vers nos actions semblent en diminution alors que les effectifs sont au plus haut en détention. La mobilisation des personnes détenues pour les activités proposées est plus faible, le constat est le même pour tous les intervenants extérieurs, en particulier au quartier hommes. On peut penser qu'après une longue période d'isolement en détention, du fait de l'arrêt de presque toutes les activités hormis les soins, un temps soit nécessaire du côté des personnes détenues pour se remobiliser et retrouver une dynamique positive axée sur l'extérieur.



g. Le travail partenarial

i. Avec qui ?

- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- La Maison d'Arrêt,
- Les équipes éducatives et médico-psycho-sociales,
- Les associations locales (Visiteurs de prison...),
- Les magistrats (Juge de l'Application des Peines, Juge des Tutelles, Juge d'Instruction, Juge des Enfants, Juges aux Affaires Familiales...),
- Les avocats,
- Les autres services du REF
- A noter, nous pouvons être amenés à être en lien avec des familles ou des services sociaux du Cher, de l'Indre ou de la Nièvre, puisque le quartier femmes de la maison d'arrêt de Bourges accueille des femmes de ces 3 départements.

ii. Comment ?

Nous entretenons un partenariat privilégié avec le Service pénitentiaire d'Insertion et de probation (SPIP). En effet, ce n'est qu'après avoir obtenu les informations nécessaires auprès du Conseiller d'insertion et de probation (CIP) en charge du suivi de la personne placée sous-main de justice que nous pouvons la rencontrer (vérification des éventuelles interdictions de communication au sein de la détention, ou avec la famille). La mise en place d'un CIP référent pour le Relais Enfance et famille a permis une fluidité dans la transmission de ces informations. Nous restons ensuite en lien avec les CIP concernant les démarches accomplies ou à accomplir en lien avec la parentalité des personnes accompagnées.

Lorsque les enfants sont placés en Institution ou en familles d'accueil, les parloirs ne sont généralement pas accompagnés par nos soins. Cependant, nous soutenons l'action des travailleurs sociaux ou des familles qui accompagnent l'enfant aux parloirs, soit par des rencontres avant ou après parloir, soit par des contacts téléphoniques réguliers en lien avec le travail de soutien et de réflexion réalisé auprès du parent autour des parloirs.

Lorsque la complexité familiale perdure à la sortie de l'incarcération, nous pouvons poursuivre le soutien du parent dans ses démarches concernant ses enfants par des entretiens réguliers et/ou par des droits de visite médiatisées par l'intermédiaire de l'Espace Rencontre.

La continuité entre les deux services peut également nous permettre à l'inverse, d'intervenir à la Maison d'arrêt dans le prolongement d'une situation démarrée à l'Espace Rencontre.

L'Espace Rencontre peut également une possibilité d'accueil de droits de visite dans le cadre de permissions de sortie du parent incarcéré, de même que la mise à disposition d'un appartement par le service hébergement.



h. Bilan 2022

Si l'activité est globalement en hausse au regard de l'année 2021, chaotique concernant nos possibilités d'actions en raison du COVID, les freins et contraintes au quartier hommes ont entraîné une irrégularité de nos interventions, affectant la dynamique précédente des groupes de parole.

i. Perspective 2023

Une réorganisation globale des mouvements et des activités à la maison d'arrêt est en cours de mise en œuvre, avec l'objectif de faciliter le travail des surveillants (diminution et optimisation des mouvements de personnes), l'accès des intervenants aux personnes détenues (nouvelle organisation pour les entretiens) et l'organisation d'activités (créneaux fixes, plannings...).

Nous avons déjà anticipé côté hommes en décalant notre créneau de groupe de parole aux mardis après-midi fin octobre.

Une meilleure régularité de nos interventions devrait permettre de retrouver une dynamique de groupe au quartier hommes.





RAPPORT ACTIVITE

HEBERGEMENT

2022



7. ACTIVITES 2022 HEBERGEMENT

a. Introduction

L'Action Hébergement a été créée afin de proposer une solution d'hébergement aux parents n'ayant pas de logement adapté, ou résidant loin de Bourges, et ainsi leur permettre d'exercer leur droit de visite et d'hébergement.

Cette action a été mise en place en 2000 avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Aujourd'hui elle est également soutenue par le Conseil Départemental du Cher et la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

b. Rappel définition de la mission

Diverses situations peuvent mener à l'affaiblissement ou à la rupture de la relation entre un enfant et son parent : séparation des parents, placement de l'enfant, incarcération du parent, trouble psychique d'un parent ou d'un enfant, mais également défaut de logement pour accueillir son enfant. En effet, lors de la rupture du couple, l'un des parents reste souvent dans le logement familial. Celui qui le quitte peut être hébergé temporairement chez un ami ou dans sa famille, dans l'attente de l'attribution d'un logement, ou peut être accueilli en foyer, ce qui ne permet pas d'offrir un cadre propice pour l'accueil des enfants.

Aussi, après la séparation, l'éloignement géographique des parents peut conduire peu à peu à l'amenuisement de la relation entre les enfants et le parent qui n'a pas la résidence habituelle de l'enfant.

c. Les bénéficiaires de l'action

i. Typologie

Tout parent qui ne peut recevoir son enfant à son domicile car :

- Il est hébergé temporairement dans sa famille
- Il est logé dans un foyer de manière temporaire ou sur plus long terme
- Il occupe un logement trop exigu pour accueillir l'enfant
- Il réside dans une ville trop éloignée géographiquement pour permettre à l'enfant de passer un week-end chez lui
- Il réside dans un autre pays
- Il est incarcéré et dispose d'une permission de sortie pour son droit de visite et d'hébergement
- L'enfant est confié à la Direction Enfance Famille du Cher (DEF) et son parent a une résidence éloignée géographiquement
- L'enfant est confié à la DEF du Cher et son parent a une interdiction de droits de visite à son domicile
- L'enfant est confié à la DEF du Cher et un travailleur social encadre le droit de visite médiatisé à l'appartement avec la famille
- Il exerce ses droits de visite à l'Espace Rencontre, qui l'oriente vers l'appartement lorsque la situation a évolué et qu'un droit de visite et d'hébergement est envisageable
- Il bénéficie d'un jugement (JAF ou JE) qui ordonne que les droits de visite et d'hébergement s'exercent dans l'un de nos appartements



Ces appartements permettent également à un parent d'arriver la veille pour bénéficier d'un droit de visite sur la journée (à l'Espace Rencontre ou à la DEF) quand l'ordonnance ne lui accorde pas un droit de visite et d'hébergement. Dans ce cas, l'enfant concerné n'est pas logé à l'appartement.

Ces logements peuvent également être mis à disposition des grands-parents, ou pour toutes les autres situations particulières qui sont étudiées.

d. Organisation et fonctionnement

i. Parcours des personnes

1. L'accueil : lieu d'hébergement

Depuis juin 2020, nos appartements se situent au sein de Tivoli-Initiatives, offrant ainsi aux familles de plus larges amplitudes horaires pour les arrivées et les départs. De plus, aucune personne étrangère à la réservation ne peut accéder aux appartements, ce qui garantit une sécurité dans l'exercice du droit de visite et d'hébergement.

Des services annexes sont proposés, avec notamment la possibilité d'un service de restauration et de blanchisserie, ainsi qu'un accès internet.

La présence d'un gardien de nuit et d'un accueillant sur le weekend permet aux familles d'avoir un interlocuteur en cas de difficulté.

Nos appartements sont entièrement équipés (lit de bébé, table à langer, chaise haute, four, micro-ondes, vaisselle...), et des draps sont mis à disposition avant chaque arrivée. L'un possède une chambre avec couchage supplémentaire dans l'espace principal, et l'autre deux chambres.

2. L'accompagnement : les réservations

Pour réserver un logement, un dossier doit être ouvert auprès de notre service en premier lieu. Un accueil téléphonique pour les prises de contacts et les premiers renseignements est assuré par le secrétariat du Relais Enfance et Famille, puis les personnes sont recontactées par nos services afin d'établir le dossier. Nous étudions la demande des personnes, la faisabilité en termes de respect du rythme souhaité, l'identité des personnes qui seront présentes dans les logements, et l'adhésion au règlement intérieur.

Nous chargeons ensuite d'établir le planning des réservations et de les communiquer à Tivoli-Initiatives. Des draps sont fournis pour chaque réservation, et déposés dans l'appartement. Les personnes peuvent se présenter directement sur place pour récupérer leur badge pour la durée du séjour et avoir accès au logement librement.



3. Le coût

Le Conseil d'Administration a décidé début 2021 la gratuité du service : une participation volontaire est laissée à la discrétion des parents.

L'entretien courant de l'appartement est à la charge des personnes, qui doivent le laisser propre à leur départ, même si nous passons ensuite relever les draps utilisés et nettoyer si nécessaire.

e. Evaluations de l'activité 2022

i. Activité quantitative

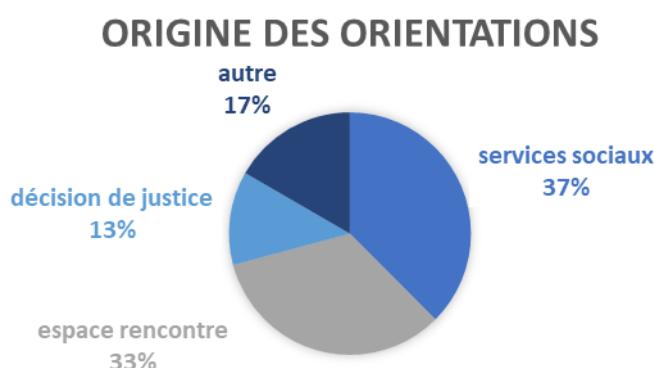
Ce sont au total 24 parents qui ont pu bénéficier de nos appartements en 2022, et 36 enfants (dont 32 qui y ont séjourné).

En majorité il s'agit de pères (71%), 25 % sont des mères, et 1 grand-mère avec son petit-fils.

La durée de réservation s'étale entre une journée et une semaine entière durant les vacances scolaires, la majorité restant sur une période de deux journées et une nuit en week-end ou en semaine

1. Origine des orientations

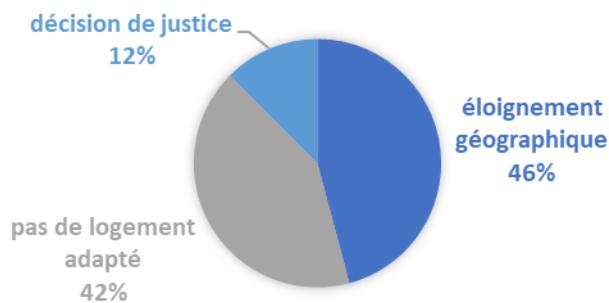
- 9 familles orientées en lien avec les services de placement (DEF, Fondation Grancher...)
- 8 en lien avec des droits à l'Espace Rencontre,
- 3 suite à une décision de justice (en transition entre droits de visite à l'espace rencontre et droits d'hébergements au domicile)
- 4 sans lien avec des services sociaux mais qui avaient précédemment pu bénéficier de ces logements.



2. Problématiques

- 11 parents ont demandé à bénéficier d'un logement pour cause d'éloignement géographique avec leurs enfants
- 10 parents n'avaient pas de logement adapté pour un hébergement avec leurs enfants
- 3 devaient exercer leur droit d'hébergement par notre intermédiaire suite à une décision de justice

PROBLEMATIQUES



3. Résultats : nombre de réservations

Le bilan des réservations sur l'année 2022 s'établit ainsi :

- 139 nuits réservées
- 256 journées réservées
- 18 réservations ont été annulées

Nous avons pu proposer une réservation par personne et par mois en moyenne à tous ceux qui nous ont sollicité.

ii. Qualitatif

1. Les principaux points à retenir de l'activité

a. Freins

Les deux logements sont principalement demandés pour les week-ends, qui sont rapidement remplis. Si les personnes ne peuvent décaler les dates prévues (décision de justice stipulant « quatrième week-end » par exemple), nous ne pouvons parfois répondre à leur demande de logement mensuellement.

b. Atouts

L'accueil de Tivoli-Initiatives propose une amplitude très large d'horaires, avec la présence d'un veilleur de nuit, permettant aux personnes résidant loin d'arriver tard, ce qui ne serait pas possible avec des horaires d'ouverture de bureau.

De plus, la situation géographique des logements permet un accès facile à la gare, aux bus, et se situe proche d'un supermarché.



2. Perspectives 2021 pour 2022

Cette année a encore été marquée par la crise sanitaire, puisque les restrictions ont entraîné la limitation durant un mois par Tivoli d'accès aux seuls résidents du Cher. Presque toutes nos réservations ont donc dû être annulées durant cette période.

En-dehors de cette période, nous avons pu répondre à presque toutes les demandes de réservations, en répartissant les créneaux de week-end, les deuxièmes et quatrièmes week-ends étant réservés pour les familles de l'Espace Rencontre en priorité. »

3. Principaux points saillants 2022

Avec de plus nombreuses demandes pour des réservations en semaine, le roulement a pu être plus régulier pour les personnes. En moyenne, nous avons été en mesure de proposer une réservation par mois à chaque personne.

Un père sans domicile a pu bénéficier d'un logement une journée par semaine pour des rencontres avec sa fille du mois de juin au mois de décembre, et un autre a pu recevoir ses enfants durant la semaine de son droit d'hébergement des vacances de Noël.

Une grand-mère résidant hors département a pu bénéficier chaque mois de quelques jours en semaine afin d'une part de rencontrer sa fille en parloir à la maison d'arrêt et d'autre part de recevoir son petit-fils en droit d'hébergement.

f. Le travail partenarial

Tivoli-Initiatives est notre partenaire privilégié pour cette action. La transmission des informations est fluide et efficace, le personnel sur place est disponible et aidant pour les personnes, qui sont globalement satisfaites de leur séjour.

Le lien avec le service de l'Espace Rencontre est essentiel, puisque les réservations sont fixées en fonction des modalités et du planning des droits de visite.

Nous sommes également en lien avec les éducateurs de la DEF et d'autres services sociaux, qui gèrent les modalités des séjours pour les familles dont ils s'occupent, et établissent les plannings avec nous.

g. Bilan 2022

Nous avons pu répondre à chaque demande de réservation dans la mesure où les dates n'étaient pas imposées.

Les appartements ont pu être plus souvent utilisés en semaine (en lien avec la DEF principalement), permettant un meilleur roulement sur les week-ends, et ainsi pouvoir proposer globalement une réservation mensuelle régulière aux parents.

h. Perspective 2023

Nous souhaitons continuer à répondre à un besoin avéré pour nombre de parents éloignés des conditions favorables à l'exercice de leur droit de visite.



RAPPORT ACTIVITE

VIE ASSOCIATIVE

2022



8. VIE ASSOCIATIVE 2022

a. Budget

L'année 2022 se termine avec un léger excès budgétaire de 10 534 €, soit 5.2 jours d'exercice. Une partie de cet excès est dû à la prise de poste du directeur au 4 quatrième mois de l'année.

b. Bilan des objectifs fixés pour 2022 en 2021

✓ Retrouver une activité des services post COVID

Seule l'action de soutien psychologique aux victimes a connu cette année une file active supérieure à l'année pré-Covid. La charge de travail en constante augmentation sur ces dernières années amène le Relais Enfance et Famille à repenser ses critères d'orientation et de prise en charge pour trouver un meilleur équilibre entre les besoins du public et la qualité de la prise en charge.

Les actions Espace-Rencontre, Médiation Familiale, Famille et Prison et Hébergement, quant à elles, n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'activités pré-COVID. Les raisons sont, pour partie, transversales à l'ensemble des services et corroborées par nos partenaires (contexte socio-économique, replis sur soi, perspectives incertaines et inquiétantes, montée des situations conflictuelles). Pourtant, force est de constater que les besoins sont réels. Le Relais Enfance et Famille entame donc une réflexion proactive, dans le cadre de l'écriture de son projet associatif, afin d'adapter ses actions dans l'objectif de mieux répondre aux besoins du territoire.

✓ Soutenir et développer l'action AVIF SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES

Nous avons travaillé activement tout au long de l'année à la pérennisation financière de cette action. L'ensemble des financeurs ont été rencontrés dans la perspective de l'année 2023. L'objectivation des besoins importants sur le département ainsi que la qualité reconnue de nos actions devraient, nous l'espérons, aboutir à la stabilisation financière du service. Il conviendra, en ce cas, d'envisager, à moyen terme, une nouvelle phase de développement. L'éloignement géographique de certaines victimes constitue un facteur de non- recours à notre service. Nous souhaiterions ainsi agrandir notre périmètre géographique d'actions et être au plus près de ceux qui sont trop éloignés de la ville de Bourges.

✓ Recherche de nouveaux locaux

Pour rappel, le Relais Enfance et Famille dispose de locaux, qui compte tenu de son développement, ne sont plus à ce jour adaptés à notre activité. Nous manquons de bureaux, les conditions de confidentialité de l'accueil et des bureaux d'entretien ne sont pas satisfaisantes.

Nous avons contacté les agences immobilières de la ville de Bourges, soit 21 agences sans résultat. Nous avons sollicité les deux bailleurs sociaux du département. Nous avons reçu une proposition de l'Office HLM de Val de Berry qui n'a pu aboutir pour des raisons budgétaires. Nous sommes toujours en lien avec l'Office HLM France Loire pour explorer de nouvelles solutions.



✓ Renforcer la communication externe et le partenariat

De nombreuses réunions partenariales ont eu lieu sur l'année 2022, tous services confondus et témoignent de la vitalité des réseaux départementaux et de l'intérêt porté par le Relais Enfance et Famille au travail collectif et à la co-construction de projet commun.

Le nouveau site internet de notre association est opérationnel. Il devenait urgent, à l'air numérique, de proposer un espace d'information et de contact adapté aux publics et partenaires. A noter, que sa réalisation est un travail interne. Là aussi, chacun pourra vérifier l'intérêt porté aux partenariats qui mobilise une page spécifique de notre site.

L'ensemble des plaquettes de nos services ont été également revues. Vous pourrez désormais les trouver sur notre site internet et les télécharger.

Des adresses mails par service ont été créées et sont opérationnelles pour 2023. Elles garantiront avec plus d'efficacité l'opérationnalité de nos communications ainsi que leur confidentialité.

Vous pouvez retrouver les différentes adresses des services sur notre site.

✓ Renforcer la formalisation de l'organisation associative

Les documents associatifs de référence ont été intégralement vérifiés et amendés lorsque cela s'avérait nécessaire. Ainsi, les statuts de l'association, le document unique de délégation du directeur, les fiches de postes des responsables d'action, le règlement intérieur, les fiches de frais, les tableaux de suivis horaires et de congés des salariés ont fait l'objet de mise à jour.

Des réunions transversales à l'ensemble des services sont en place. Elles visent à renforcer une culture commune associative et participative ; à approfondir un socle commun à partir duquel agir ; à réinterroger régulièrement les enjeux professionnels en lien avec l'intérêt de l'enfant, des familles, des victimes ; à anticiper les enjeux à venir et se projeter vers l'avant.

Les comptes rendus de réunions internes et externes sont désormais archivés et consultables dans des classeurs dédiés et sur serveur interne.

Le plan de développement de compétence est formalisé pour l'année 2023

Les entretiens professionnels sont planifiés pour l'année 2023. Les documents d'informations préalables à ces entretiens ont été transmis aux salariés pour leur préparation.

Les documents d'informations à la création et la conduite d'un CSE ont été présentés aux salariés.

Un logiciel de suivi d'activité de l'action AVIF a été créé en interne



✓ Elaboration d'une méthodologie d'écriture de projet associatif

Le Relais Enfance et Famille n'a pas connu de remaniement de son projet associatif depuis sa création. Le développement qu'il a connu depuis ces 30 dernières années d'exercices nécessitait donc une actualisation. Ce dernier constituera le socle commun à partir duquel agir ainsi que les perspectives de la politique associative pour les années à venir.

A cette fin, une méthodologie d'écriture est formalisée.

Un travail a déjà commencé en 2022 sur l'actualisation des valeurs associatives. Cette réflexion collective aboutira à la formalisation de valeurs clés qui serviront de support et de cadre à l'exercice de nos missions.

9. CONCLUSION

L'activité 2022 du Relais Enfance et Famille est relativement stable. Le prévisionnel budgétaire est respecté. Les objectifs associatifs fixés pour 2022 ont été globalement tenus même s'il reste des points de progression significatifs. En effet, nous n'avons pas réussi, pour cette année, à tenir notre objectif d'une reprise d'activité pré-COVID pour l'ensemble des services.

La création du poste de directeur, pour la première fois depuis l'origine de l'association, et son installation, a mobilisé du temps, d'autant qu'il engendre une nouvelle culture institutionnelle et organisationnelle. L'année 2022 est donc une année de transition de ce point de vue.

Le Relais Enfance et Famille reste un acteur majeur départemental de la médiation familiale et de l'aide aux victimes. Nous pouvons constater, au travers de nos rencontres avec les acteurs du territoire, de l'intérêt et de la qualité de nos actions.

Nous restons mobilisés et porteur de propositions pour répondre aux enjeux des années à venir

10. PERSPECTIVES ASSOCIATIVES 2023

➤ PAR SERVICE :

▪ MEDIATION FAMILIALE

- Evènementiel pour la journée nationale Médiation Familiale
- Plan de communication promotionnel des actions de Médiation Familiale

▪ AVIF SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE D'AIDE AUX VICTIMES

- Etude de la création d'une permanence quartier nord de Bourges
- Relance sur les besoins de la ville de Vierzon
- Finalisation du parcours départemental des enfants victimes et co-victimes
- Etude d'un 0.66 ETP supplémentaire pour travail externalisé
- Etude de l'appropriation ou la création d'un module pédagogique de prévention contre les violences intra familiales à destination des publics jeunes



- **FAMILLE ET PRISON**

- Stabilisation de l'activité avec le nouveau mode d'organisation de la maison d'arrêt

- **ESPACE RENCONTRE**

- Action(s) pour la diminution de la liste d'attente
- Action(s) pour stabiliser la pérennité budgétaire à effectif constant
- Etude des attentes du conseil départemental du Cher

- **HEBERGEMENT**

- Action de promotion
- Ouverture de l'offre à plus de partenaires

➤ **ASSOCIATIF**

- **FAIRE CONNAITRE NOTRE SITE INTERNET**

- **PROJET ASSOCIATIF**

- Bilan sur les cinq dernières années à faire

- **RECHERCHE DE CONSOLIDATION BUDGETAIRE POUR LES ANNÉES A VENIR**

Observation : L'augmentation mécanique en 2023 des coefficients des salaires due à la fidélité de nos salariés et l'augmentation significative de l'indice du point de la convention 1966 en décembre dernier, la hausse significative des prix de l'énergie, les besoins supplémentaires de financement pour migrer vers de nouveaux locaux, seront des charges supplémentaires dont il conviendra de trouver les sources de financement pour les années à venir.

- Stabilisation des activités en cours
- Financement de nouveaux locaux
- Financement d'action de développement

- **RECHERCHE DE LOCAUX**

- Intégrer une nouvelle configuration (bureaux et lieu accueil ER différents)

- **RECHERCHE DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**



**TOUTE L'EQUIPE ET LES ADMINISTRATEURS DU RELAIS ENFANCE ET FAMILLE VOUS
REMERCIENT DE VOTRE ATTENTION**

ⁱ Référentiel National des Espaces de Rencontre
ⁱⁱ Conseil Nationale consultatif de la Médiation Familiale